

REPUBLIQUE FRANÇAISE

RAMBOUILLET - (7)

Numéro SIRET : 20005294200014

POSTE COMPTABLE : TRESORERIE PRINCIPALE

M14

COMPTE ADMINISTRATIF

voté par nature

BUDGET : SITERR

ANNEE 2018

SOMMAIRE

IV - AUTRES ANNEXES			Jointes	Sans Objet
A - Eléments du bilan				
p.17 A11 - Présentation croisée par fonction			x	
p.21 A1.1 - Présentation croisée par fonction - Détail fonctionnement			x	
p.22 A1.2 - Présentation croisée par fonction - Détail investissement			x	x
p.23 A2.1 - Etat de la dette - Détail des crédits de trésorerie			x	x
p.24 A2.2 - Etat de la dette - Répartition par nature de dettes			x	x
p.26 A2.3 - Etat de la dette - Répartition des emprunts par structure de taux			x	x
p.27 A2.4 - Etat de la dette - Typologie de la répartition de l'encours			x	x
p.28 A2.5 - Etat de la dette - Détail des opérations de couverture			x	x
p.30 A2.6 - Etat de la dette - Remboursement anticipé d'un emprunt avec refinancement			x	x
p.31 A2.7 - Etat de la dette - Emprunts renégociés au cours de l'année N			x	x
p.32 A2.8 - Etat de la dette - Dette pour financer l'emprunt d'un autre organisme			x	x
p.33 A2.9 - Etat de la dette - Autres dettes			x	x
p.34 A3 - Méthodes utilisées pour les amortissements			x	x
p.35 A4 - Etat des provisions			x	x
p.36 A5 - Etatement des provisions			x	x
p.37 A6.1 - Équilibre des opérations financières - Dépenses			x	x
p.38 A6.2 - Équilibre des opérations financières - Recettes			x	x
p.39 A7.2.1 - Etat de ventilation des dépenses et recettes des services assujettis à la Tva - Section de fonctionnement			x	x
p.40 A7.2.2 - Etat de ventilation des dépenses et recettes des services assujettis à la Tva - Section d'investissement			x	x
p.41 A7.3.1 - Etat de la répartition de la TEOM - Fonctionnement			x	x
p.42 A7.3.2 - Etat de la répartition de la TEOM - Investissement			x	x
p.43 A8 - Etat des charges transférées			x	x
p.44 A9 - Détail des opérations pour le compte de tiers			x	x
p.45 A10.1 - Variation du patrimoine - Etat des entrées d'immobilisations (article R.2313-3 du CGCT)			x	x
p.46 A10.2 - Variation du patrimoine - Etat des sorties d'immobilisations (article R.2313-3 du CGCT)			x	x
p.47 A10.3 - Opérations liées aux cessions			x	x
p.48 A10.4 - Variation du patrimoine - Etat des entrées d'immobilisations (article L.300-5 du code de l'urbanisme)			x	x
p.49 A10.5 - Variation du patrimoine - Etat des sorties d'immobilisations (article L.300-5 du code de l'urbanisme)			x	x
p.50 A11 - Etat des travaux en régie			x	x
p.51 A12 - Emploi des crédits communautaires dans le cadre de la subvention globale			x	x
B - Engagements hors bilan				
p.52 B1.1 - Etat des emprunts garantis par la commune ou l'établissement			x	x
p.53 B1.2 - Calcul du ratio d'endettement			x	x
p.54 B1.3 - Etat des contrats de crédit-bail			x	x
p.55 B1.4 - Etat des contrats de partenariat public-privé			x	x
p.56 B1.5 - Etat des autres engagements donnés			x	x
p.57 B1.6 - Etat des engagements reçus			x	x
p.58 B1.7 - Liste des concours attribués à des tiers en nature ou en subventions			x	x
p.59 B2.1 - Etat des autorisations de programme et des crédits de paiement afférents			x	x
p.60 B2.2 - Etat des autorisations d'engagement et des crédits de paiement afférents			x	x
p.61 B3 - Emploi des recettes grevées d'une affectation spéciale			x	x
C - Autres éléments d'informations				
p.62 C1.1 - Etat du personnel			x	x
p.64 C1.2 - Action de formation des élus			x	x
p.65 C2 - Liste des organismes dans lesquels a été pris un engagement financier			x	x
p.66 C3.1 - Liste des organismes de regroupement auxquels adhère la commune ou l'établissement			x	x
p.67 C3.2 - Liste des établissements publics créées			x	x
p.68 C3.3 - Liste des services individualisés dans un budget annexe			x	x
p.69 C3.4 - Liste des services assujettis à la TVA et non érigés en budget annexe			x	x
p.70 C3.5 - Présentation agrégée du budget principal et des budgets annexes			x	x
p.71 C3.6 - Identification des flux croisés			x	x
D - Décisions en matière des taux de contributions directes - Arrêtés et signatures				
p.72 D1 - Décisions en matière de taux de contributions directes			x	x
D2 - Arrêté et signatures			x	x

(1) Ne sont pas produites les annexes qui ne concernent pas l'établissement, ni au titre de l'exercice , ni au titre du détail des comptes du bilan.
Dans ce cas , cochez la case « sans objet » correspondante. (Ne pas produire d'état néant)

Code INSEE
78517

RAMBOUILLET - (7)
SITERR

**CA
2018**

I - INFORMATIONS GENERALES

INFORMATIONS STATISTIQUES, FISCALES ET FINANCIERES

Informations statistiques		Valeurs	
Population totale (colonne h du Recensement INSEE) :		0	
Nombre de résidences secondaires (article R.2313-1 <i>in fine</i>) :		0	
Nom de l'EPCI à fiscalité propre auquel la commune adhère :			

Potentiel fiscal et financier (1)		Valeurs par hab. (population DGF)		Moyennes nationales du potentiel financier par habitants de la strate (Source DGCP) (3)	
Fiscal	Financier				
Informations financières - ratios (2)					
1 Dépenses d'exploitation/Dépenses réelles de fonctionnement		0,00	0,00	100,00%	0,00%
2 Produit exploitation domaine/Recettes réelles de fonctionnement				2,75%	0,00%
3 Transferts reçus/Recettes réelles de fonctionnement				92,65%	0,00%
4 Emprunts réalisés/Dépenses d'équipement brut				0,00%	0,00%
5 Encours de la dette				0,00	0,00

Dans l'ensemble des tableaux, les cases grisesées ne doivent pas être remplies.

(1) Il s'agit du potentiel fiscal et du potentiel financier défini à l'article L. 2334-4 du code général des collectivités territoriales qui figurent sur la fiche de répartition de la DGF de l'exercice N-1 établie sur la base des informations N-2 (transmise par les services préfectoraux).

(2) Les ratios 1 à 6 sont obligatoires pour les communes de 3 500 habitants et plus et leurs établissements publics administratifs ainsi que pour les EPCI dotés d'une fiscalité propre comprenant au moins une commune de 3 500 habitants et plus. Les ratios 7 à 10 sont obligatoires pour les communes de 10 000 habitants et plus (cf. articles L. 2313-1, R. 2313-2, R. 2313-3, R. 5211-15 du CGCT). Pour les caisses des écoles, les EPCI non dotés d'une fiscalité propre et les syndicats mixtes associant exclusivement des communes et des EPCI, il conviendra d'appliquer les ratios prévus respectivement par les articles R. 2313-7, R. 5211-15 et R. 5711-3 du CGCT.

(3) Il convient d'indiquer les moyennes de la catégorie de l'organisme en cause (commune, communauté urbaine, communauté d'agglomération...) et les sources d'où sont tirées les informations statistiques de la direction générale des collectivités locales ou de la direction générale de la comptabilité publique). Il s'agit des moyennes de la dernière année connue.

I - INFORMATIONS GENERALES

MODALITES DE VOTE DU BUDGET

POUR MEMOIRE⁽¹⁾

I - L'Assemblée délibérante a voté le présent budget par nature :

- au niveau du chapitre pour la section de fonctionnement,
- au niveau du chapitre pour la section d'investissement.
- avec les chapitres "opérations d'équipement" de l'état III B 3.
- sans vote formel sur chacun des chapitres.

La liste des articles spécialisés sur lesquels l'ordonnateur ne peut procéder à des vienements d'article à article est la suivante :

- II - En l'absence de mention au paragraphe I ci-dessus, le budget est réputé voté par chapitre, et, en section d'investissement, sans chapitre de dépense "opération d'équipement".

III - Les provisions sont semi-budgétaires (pas d'inscription en recettes de la section d'investissement).

⁽¹⁾ Rappeler les modalités relatives au vote du budget.

II - PRÉSENTATION GÉNÉRALE DU BUDGET	
VUE D'ENSEMBLE	
	A1

EXECUTION DU BUDGET

REALISATIONS DE L'EXERCICE (mandats et titres)	DEPENSES		RECETTES	
	Section de fonctionnement	A	G	74 783,03
Section d'investissement	B	H	I	741,00
	+		+	
REPORTS DE L'EXERCICE 2017	Report en section de fonctionnement (002)	C <small>(si déficit)</small>	I <small>(si excédent)</small>	196 648,89
	Report en section d'investissement (001)	D <small>(si déficit)</small>	J <small>(si excédent)</small>	56 104,26
		=	=	
TOTAL (réalisations + reports)	= A+B+C+D	111 985,69	= G+H+I+J	328 277,18
RESTES A REALISER A REPORTER EN 2019 (1)	Section de fonctionnement	E	K	0,00
	Section d'investissement	F	L	0,00
	TOTAL des restes à réaliser à reporter en 2019	= E+F	= K+L	0,00
RESULTAT CUMULE	Section de fonctionnement	= A+C+E	110 974,09	271 431,92
	Section d'investissement	= B+D+F	1 011,60	56 845,26
	TOTAL CUMULE	= A+B+C+D+E+F	111 985,69	328 277,18
			= G+H+I+J+K+L	

II - PRESENTATION GENERALE DU BUDGET

VUE D'ENSEMBLE

DETAIL DES RESTES A REALISER

Chap.	Libellé	Dépenses engagées non mandatées	Titres restant à émettre
	TOTAL DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT	E F	0,00 L
	TOTAL DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT	K 0,00	0,00

(1) Les restes à réaliser de la section de fonctionnement correspondent en dépenses, aux dépenses engagées non mandatées et non rattachées telles qu'elles ressortent de la comptabilité des engagements et en recettes, aux recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre et non rattachées (R.2311-11 du CGCT). Les restes à réaliser de la section d'investissement correspondent en dépenses, aux dépenses engagées non mandatées au 31/12 de l'exercice précédent telles qu'elles ressortent de la comptabilité des engagements et aux recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre au 31/12 de l'exercice précédent (R.2311-11 du CGCT).

II - PRÉSENTATION GÉNÉRALE DU BUDGET

SECTION DE FONCTIONNEMENT - CHAPITRES

II
A2

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT

Chap.	Libellé	Crédits ouverts (BP+DM+ RAR 2017)	Crédits employés (ou restant à employer)	Restes à réaliser au 31/12	Crédits annulés
		Mandats émis	Charg. rattachées		
011	Charges à caractère général	126 056,00	61 905,70	0,00	64 150,30
012	Charges de personnel et frais assimilés	20 680,00	20 598,94	0,00	81,06
014	Atténuations de produits	0,00	0,00	0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante	107 649,79	27 728,45	0,00	79 921,34
	Total des dépenses de gestion courante	254 385,79	110 233,09	0,00	144 152,70
66	Charges financières	0,00	0,00	0,00	0,00
67	Charges exceptionnelles	0,00	0,00	0,00	0,00
022	Dépenses imprévues (fonctionnement)	15 000,00	15 000,00	0,00	0,00
	Total des dépenses réelles de fonctionnement	269 385,79	110 233,09	0,00	159 152,70
023	Virement à la section d'investissement (2)	0,00	0,00	0,00	0,00
042	Opérations d'ordre de transfert entre sections (2)	741,00	741,00	0,00	0,00
043	Opérations d'ordre à l'intérieur de la section de	0,00	0,00	0,00	0,00
	Total des recettes d'ordre de fonctionnement	741,00	741,00	0,00	0,00
	TOTAL	270 126,79	110 974,09	0,00	159 152,70
	Pour information				
	D002 Déficit de fonctionnement reporté de	(3)	0,00		
	2017				

RECETTES DE FONCTIONNEMENT

Chap.	Libellé	Crédits ouverts (BP+DM+ RAR 2017)	Crédits employés (ou restant à employer)	Restes à réaliser au 31/12	Crédits annulés
		Titres émis	Prod. rattachées		
013	Atténuations de charges	0,00	0,00	0,00	0,00
70	Produits des services, du domaine et ventes divers	2 046,00	2 055,80	0,00	0,00
73	Impôts et taxes	3 436,40	3 439,00	0,00	0,00
74	Dotations, subventions et participations	67 995,50	69 288,23	0,00	0,00
75	Autres produits de gestion courante	0,00	0,00	0,00	0,00
	Total des recettes de gestion courante	73 477,90	74 783,03	0,00	0,00
76	Produits financiers	0,00	0,00	0,00	0,00
77	Produits exceptionnels	0,00	0,00	0,00	0,00
	Total des recettes réelles de fonctionnement	73 477,90	74 783,03	0,00	0,00
042	Opérations d'ordre de transfert entre sections (2)	0,00	0,00	0,00	0,00
043	Opérations d'ordre à l'intérieur de la section de	0,00	0,00	0,00	0,00
	Total des recettes d'ordre de fonctionnement	0,00	0,00	0,00	0,00
	TOTAL	73 477,90	74 783,03	0,00	0,00
	Pour information				
	R002 Excédent de fonctionnement reporté de 2017	(3)	196 648,89		

(1) Si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions semi-budgétaires.

(2) DF 023 = RI 021 ; DI 040 = RF 042 ; RI 040 = DF 042 ; DI 041 = RI 041 ; DF 043 = RF 043.

(3) Les lignes de report ne font pas l'objet d'émission de mandat ou de titre (inscrire le montant reporté)

II - PRÉSENTATION GÉNÉRALE DU BUDGET
SECTION D'INVESTISSEMENT - CHAPITRES

II**A3****DEPENSES D'INVESTISSEMENT**

Chap.	Libellé	Crédits ouverts (BP+DM+ RAR 2017)	Mandats émis	Restes à réaliser au 31/12	Crédits annulés
010	Stocks (3)	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	5 000,00	1 011,60	0,00	3 988,40
22	Immobilisations reçues en affectation (4)	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	51 845,26	0,00	0,00	51 845,26
	Total des dépenses d'équipement	56 845,26	1 011,60	0,00	55 833,66
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectation (5)	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées à des participations	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00
2020	Dépenses imprévues (investissement)	0,00	0,00	0,00	0,00
	Total des dépenses financières	0,00	0,00	0,00	0,00
45..	Total des opé. pour compte de tiers (6)	0,00	0,00	0,00	0,00
	Total des dépenses réelles d'investissement	56 845,26	1 011,60	0,00	55 833,66
040	Opérations d'ordre entre sections (1)	0,00	0,00	0,00	0,00
041	Opérations patrimoniales (1)	0,00	0,00	0,00	0,00
	Total des dépenses d'ordre d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00
	TOTAL	56 845,26	1 011,60	0,00	55 833,66
	D901 Solde d'exécution négatif reporté de 2017	(3)	0,00		
	Pour information				
	R001 Solde d'exécution positif reporté de 2017	(3)	56 104,26		

RECETTES D'INVESTISSEMENT

Chap.	Libellé	Crédits ouverts (BP+DM+ RAR 2017)	Titres émis	Restes à réaliser au 31/12	Crédits annulés
010	Stocks (3)	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (hors 165)	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation (4)	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00
	Total des recettes d'équipement	0,00	0,00	0,00	0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves (hors 1068)	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectation (5)	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées à des participations	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00
024	Produits de cessions	0,00	0,00	0,00	0,00
	Total des recettes financières	0,00	0,00	0,00	0,00
45..	Total des opé. pour compte de tiers (6)	0,00	0,00	0,00	0,00
	Total des recettes réelles d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00
021	Virement de la section de fonctionnement (1)	0,00	0,00	0,00	0,00
040	Opérations d'ordre entre sections (1)	741,00	741,00	0,00	0,00
041	Opérations patrimoniales (1)	0,00	0,00	0,00	0,00
	Total des recettes d'ordre d'investissement	741,00	741,00	0,00	0,00
	TOTAL	741,00	741,00	0,00	0,00
	Pour information				
	R001 Solde d'exécution positif reporté de 2017	(3)	56 104,26		

II - PRÉSENTATION GÉNÉRALE DU BUDGET

SECTION D'INVESTISSEMENT - CHAPITRES

(1) $DF\ 023 = RI\ 021 ; DI\ 040 = RF\ 042 ; DI\ 041 = DF\ 042 ; RI\ 041 = RI\ 041 ; DF\ 043 = RF\ 043.$

(2) Les lignes de report ne font pas l'objet d'émission de mandat ou de titre (inscrire le montant reporté).

(3) A servir uniquement dans le cadre d'un suivi des stocks selon la méthode de l'inventaire permanent simplifié autorisée pour les seules opérations d'aménagements (lotissement, ZAC...) par

ailleurs retracées dans le cadre de budgets annexes.

(4) En dépenses, le chapitre 22 retrace les travaux d'investissement réalisés sur les biens reçus en affectation. En recette, il retrace, le cas échéant, l'annulation de tels travaux effectués sur un

exercice antérieur.

(5) A servir uniquement lorsque la commune ou l'établissement effectue une donation initiale en espèces au profit d'un service public non personnalisé qu'elle ou qu'il crée.

(6) Seul le total des opérations pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail Annexe IV A2).

(7) Le compte 1068 n'est pas un chapitre mais un article du chapitre 10.

1068	1068	1068	1068	1068
1068	1068	1068	1068	1068
1068	1068	1068	1068	1068
1068	1068	1068	1068	1068
1068	1068	1068	1068	1068
1068	1068	1068	1068	1068
1068	1068	1068	1068	1068
1068	1068	1068	1068	1068
1068	1068	1068	1068	1068
1068	1068	1068	1068	1068
1068	1068	1068	1068	1068
1068	1068	1068	1068	1068

II - PRESENTATION GENERALE DU BUDGET
BALANCE GENERALE DU BUDGET

1 - Mandats émis (y compris sur les restes à réaliser N-1)

FONCTIONNEMENT	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
011 Charges à caractère général	61 905,70	3 000	61 905,70
012 Charges de personnel et frais assimilés	20 598,94	0,00	20 598,94
014 Atténuations de produits	0,00	0,00	0,00
65 Autres charges de gestion courante	27 728,45	0,00	27 728,45
66 Charges financières	0,00	0,00	0,00
67 Charges exceptionnelles	0,00	0,00	0,00
68 Dotations aux amortissements et provisions	0,00	741,00	741,00
Dépenses de fonctionnement - Total	110 233,09	741,00	110 974,09
D 002 Déficit de fonctionnement reporté de 2017			0,00

INVESTISSEMENT	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
10 Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00
13 Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00
16 Remboursement d'emprunts (sauf 1688 non bud.)	0,00	0,00	0,00
18 Compte de liaison : affectation	0,00	0,00	0,00
20 Immobilisations incorporelles (sauf 204) (6)	0,00	0,00	0,00
204 Subventions d'équipements versées	0,00	0,00	0,00
21 Immobilisations corporelles (6)	1 011,60	0,00	1 011,60
22 Immobilisations reçues en affectation (6)	0,00	0,00	0,00
23 Immobilisations en cours (6)	0,00	0,00	0,00
26 Particip. et créances rattachées à des particip.	0,00	0,00	0,00
27 Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00
45.. Total des opérations pour compte de tiers (7)	0,00	0,00	0,00
3.. Stocks	0,00	0,00	0,00
Dépenses d'investissement - Total	1 011,60	0,00	1 011,60
D 001 Solde d'exécution négatif reporté de 2017			0,00

Pour information

- (1) Y compris les opérations relatives au rattachement des charges et des produits et les opérations d'ordre semi-budgétaires ;
- (2) Voir liste des opérations d'ordre ;
- (3) Permet de retracer des opérations particulières telles que les opérations de stocks liées à la tenue d'un inventaire permanent simplifié ;
- (4) Communes, communautés d'agglomération et communautés urbaines de plus de 100 000 habitants ;
- (5) Si la collectivité applique le régime des provisions budgétaires ;
- (6) Hors chapitres « opérations d'équipement » ;
- (7) Seul le total des opérations pour compte de tiers figure sur ce tableau (voir le détail Annexe IV A9) ;
- (8) A servir uniquement lorsque la commune ou l'établissement effectue une donation initiale en espèces au profit d'un service public non personnalisé qu'elle ou qu'il crée ;
- (9) En dépenses, le chapitre 22 retrace les travaux d'investissement réalisés sur les biens reçus en affectation. En recette, il retrace, le cas échéant, l'annulation de tels travaux effectués sur un exercice antérieur.

II - PRÉSENTATION GÉNÉRALE DU BUDGET

BALANCE GÉNÉRALE DU BUDGET

2 – Titres émis (y compris sur les restes à réaliser N-1)

	FONCTIONNEMENT	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
013	Atténuations de charges	0,00	0,00	0,00
70	Produits des services, du domaine et ventes divers	2 055,80	0,00	2 055,80
73	Impôts et taxes	3 439,00	0,00	3 439,00
74	Dotations, subventions et participations	69 288,23	0,00	69 288,23
75	Autres produits de gestion courante	0,00	0,00	0,00
76	Produits financiers	0,00	0,00	0,00
77	Produits Exceptionnels	0,00	0,00	0,00
	Recettes de fonctionnement - Total	74 783,03	0,00	74 783,03
	Pour information			
	R 002 Excédent de fonctionnement reporté de 2017			196 648,89

	INVESTISSEMENT	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (sauf 1688 non bud.)	0,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectation	(8)	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)(5)	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipements versées	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles (5)	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation (5)	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (5)	0,00	0,00	0,00
26	Particip., et créances rattachées à des particip.	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00
28	Amortissements des immobilisations	0,00	0,00	0,00
45..	Opérations pour compte de tiers (7)	0,00	0,00	0,00
3...	Stocks	0,00	0,00	0,00
	Recettes d'investissement - Total	0,00	741,00	741,00
	Pour information			
	R 001 Solde d'exécution positif reporté de 2017			56 104,26

(1) Y compris les opérations relatives au rattachement des charges et des produits et les opérations d'ordre semi-budgétaires.

(2) Voir liste des opérations d'ordre.

(3) Permet de retracer des opérations particulières telles que les opérations de stocks liées à la tenue d'un inventaire permanent simplifié.

(4) Si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions budgétaires.

(5) Hors chapitres « opérations d'équipement ».

(6) Seul le total des opérations pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail Annexe IV AG).

(7) A servir uniquement lorsque la commune ou l'établissement effectue une déotation initiale en espèces au profit d'un service public non personnalisé qu'elle ou qu'il crée.

(8) En dépenses, le chapitre 22 retrace les travaux d'investissement réalisés sur les biens reçus en affectation. En recette, il retrace, le cas échéant, l'annulation de tels travaux effectués sur un exercice antérieur.

SECTION DE FONCTIONNEMENT - DETAIL DES DEPENSES

III - VOTE DU BUDGET	A1
-----------------------------	-----------

Chap/ art (1)	Libellé (1)	Crédits ouverts (BP+DM+ RAR 2017)	Crédits employés (ou restant à employer)			Crédits annulés
			Mandats émis	Charges rattachées	Restes à réaliser au 31/12	
011	Charges à caractère général	126 056,00	61 905,70	0,00	0,00	64 150,30
6064	Fournitures administratives	500,00	298,08	0,00	0,00	201,92
611	Contrats de prestations de services	4 100,00	4 153,96	0,00	0,00	0,00
615228	Entretien et réparations autres bâtiments	5 000,00	0,00	0,00	0,00	5 000,00
6156	Maintenance	0,00	137,11	0,00	0,00	0,00
6161	Assurance multirisques	0,00	707,00	0,00	0,00	0,00
6168	Autres primes d'assurance	800,00	55,34	0,00	0,00	744,66
617	Etudes et recherches	45 000,00	0,00	0,00	0,00	45 000,00
6184	Versements à des organismes de formation	1 850,00	1 480,00	0,00	0,00	370,00
6225	Indemnités au comptable et aux régisseurs	200,00	0,00	0,00	0,00	200,00
6226	Honoraires	9 606,00	9 606,00	0,00	0,00	0,00
6228	Divers	0,00	191,33	0,00	0,00	0,00
6231	Annonces et insertions	1 000,00	0,00	0,00	0,00	1 000,00
6232	Fêtes et cérémonies	2 000,00	1 522,10	0,00	0,00	477,90
6236	Catalogues et imprimés	5 000,00	0,00	0,00	0,00	5 000,00
6248	Divers	45 000,00	41 607,74	0,00	0,00	3 392,26
6251	Voyages et déplacements	1 000,00	542,55	0,00	0,00	457,45
6261	Frais d'affranchissement	2 000,00	1 604,49	0,00	0,00	395,51
6288	Autres services extérieurs	3 000,00	0,00	0,00	0,00	3 000,00
012	Charges de personnel et frais assimilés	20 680,00	20 598,94	0,00	0,00	81,06
6332	Cotisations versées au F.N.A.L.	50,00	70,63	0,00	0,00	0,00
6336	Cotisations CNFPT et Centres de gestion	100,00	88,91	0,00	0,00	11,09
6338	Autres impôts, taxes , ...sur rémunérations	30,00	42,36	0,00	0,00	0,00
64111	Rémunération principale	0,00	3 652,38	0,00	0,00	0,00
64112	NBI, SFT et indemnité de résidence	0,00	305,08	0,00	0,00	0,00
64131	Rémunérations	15 000,00	10 614,03	0,00	0,00	4 385,97
6451	Cotisations à l'U.R.S.S.A.F.	3 500,00	3 747,10	0,00	0,00	0,00
6453	Cotisations aux caisses de retraite	1 000,00	1 557,36	0,00	0,00	478,91
6454	Cotisations aux A.S.S.E.D.I.C	1 000,00	521,09	0,00	0,00	0,00
014	Atténuations de produits	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante	107 649,79	27 728,45	0,00	0,00	79 921,34
6531	Indemnités	25 000,00	24 690,38	0,00	0,00	309,62
6532	Frais de mission	500,00	0,00	0,00	0,00	500,00
6533	Cotisations de retraite	1 500,00	1 037,27	0,00	0,00	462,73
6541	Créances admises en non-valeur	0,80	0,80	0,00	0,00	0,00
65888	Autres	80 648,99	2 000,00	0,00	0,00	78 648,99
TOTAL = DEPENSES DE GESTION DES SERVICES		254 385,79	110 233,09	0,00	0,00	144 152,70
66	Charges financières (b)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
67	Charges exceptionnelles (c)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détalier les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement.

(2) Si le mandement des ICNE de l'exercice est inférieur au montant de l'exercice N-1, le montant du compte 66112 sera négatif.

(3) Si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions semi-budgétaires.

(4) Cf. définition du chapitre des opérations d'ordre, DF 042 = R 040

(5) Dont 675 et 676.

(6) Le compte 6815 peut figurer dans le détail du chapitre 042 si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions budgétaires.

(7) Chapitre destiné à retracer les opérations particulières telles que les opérations de stocks ou liées à la tenue d'un inventaire permanent simplifié.

III - VOTE DU BUDGET	III
SECTION D'INVESTISSEMENT - DETAIL DES RECETTES	B2

Chap/ art(1)	Libellé (1)	Crédits ouverts (BP+DM+ RAR 2017)	Titres émis	Restes à réaliser au 31/12	Crédits annulés
010 Stocks		0,00	0,00	0,00	0,00
13 Subventions d'investissement		0,00	0,00	0,00	0,00
16 Emprunts et dettes assimilées (hors 165)		0,00	0,00	0,00	0,00
20 Immobilisations incorporelles (sauf 204)		0,00	0,00	0,00	0,00
204 Subventions d'équipement versées		0,00	0,00	0,00	0,00
21 Immobilisations corporelles		0,00	0,00	0,00	0,00
22 Immobilisations reçues en affectation		0,00	0,00	0,00	0,00
23 Immobilisations en cours		0,00	0,00	0,00	0,00
	Total des recettes d'équipement	0,00	0,00	0,00	0,00
	Total des recettes d'opérations pour compte de tiers	0,00	0,00	0,00	0,00
	TOTAL DES RECETTES REELLES	0,00	0,00	0,00	0,00
021 Virement de la section de fonctionnement		0,00	0,00	0,00	0,00
040 Opérations d'ordre de transfert entre sections (3)(4)		741,00	741,00	0,00	0,00
28183 Matériel de bureau et matériel informatique		741,00	741,00	0,00	0,00
	TOTAL DES PRELEVEMENTS PROVENANT DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT	741,00	741,00	0,00	0,00
041 Opérations patrimoniales (5)		0,00	0,00	0,00	0,00
	TOTAL DES RECETTES D'ORDRE	741,00	741,00	0,00	0,00
	TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT DE L'EXERCICE (= Total des recettes réelles et d'ordre)	741,00	741,00	0,00	0,00
	Pour information				
	2001 Solde d'exécution positif reporté de 2017	56 104,26			

(1) Détailier les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement.
 (2) Voir annexes IV AG pour le détail des opérations pour compte de tiers.
 (3) Cf. définition du chapitre des opérations d'ordre. RI 040 = DF 042.
 (4) Les comptes 15, 29, 39, 49 et 59 peuvent figurer dans le détail du chapitre 040 si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions budgétaires.
 (5) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre. DI 041 = RI 041.

III - VOTE DU BUDGET**SECTION D'INVESTISSEMENT - DETAIL DES DEPENSES****III****B1**

Chap/ art(1)	Libellé (1)	Crédits ouverts (BP+DM+ RAR 2017)	Mandats émis	Restes à réaliser au 31/12	Crédits annulés
010	Stocks	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf opérations et 204)	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées (sauf opérations)	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles (sauf opérations)	5 000,00	1 011,60	0,00	3 988,40
2183	Materiel de bureau et matériel informatique	1 000,00	0,00	0,00	1 000,00
2184	Mobilier	4 000,00	1 011,60	0,00	2 988,40
22	Immobilisations reçues en affectation (sauf opérations)	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf opérations)	51 845,26	0,00	0,00	51 845,26
2313	Constructions	51 845,26	0,00	0,00	51 845,26
	Total des dépenses d'équipement	56 845,26	1 011,60	0,00	55 833,66
	Total des dépenses d'opérations pour compte de tiers	0,00	0,00	0,00	0,00
	TOTAL DEPENSES REELLES	56 845,26	1 011,60	0,00	55 833,66
040	Opérations d'ordre de transfert entre sections (4)	0,00	0,00	0,00	0,00
041	Opérations patrimoniales (7)	0,00	0,00	0,00	0,00
	TOTAL DEPENSES D'ORDRE	0,00	0,00	0,00	0,00
	TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT DE L'EXERCICE (= Total des opérations réelles et d'ordre)	56 845,26	1 011,60	0,00	55 833,66
	Pour information	0,00			
	D001 Solde d'exécution négatif reporté de 2017	0,00			

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliquée par la commune ou l'établissement.

(2) Voir état III B3 pour le détail des opérations d'équipement.

(3) Voir annexes IV A9 pour le détail des opérations pour compte de tiers.

(4) Cf. définitions du chapitre d'opérations d'ordre, DI 040=R/F 042.

(5) Les comptes 15, 23, 39, 49 et 59 peuvent figurer dans le détail du chapitre 040 si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions budgétaires.

(6) Dont 192

(7) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, DI 041=R/ 041

III - VOTE DU BUDGET	III
SECTION DE FONCTIONNEMENT - DETAIL DES RECETTES	A2

Chap/ art (1)	Libellé (1)	Crédits ouverts (BP+DM+ RAR 2017)	Crédits employés (ou restant à employer)		Crédits annulés
			Titres émis	Produits rattachés	
013	Atténuations de charges	0,00	0,00	0,00	0,00
70	Produits des services, du domaine et ventes	2 046,00	2 055,80	0,00	0,00
70688	Autres prestations de services	2 046,00	2 055,80	0,00	0,00
73	Impôts et taxes	3 436,40	3 439,00	0,00	0,00
73111	Taxes foncières et d'habitation	3 436,40	3 439,00	0,00	0,00
74	Dotations, subventions et participations	67 995,50	69 288,23	0,00	0,00
74741	Communées membres du GFP	26 029,20	26 029,20	0,00	0,00
7488	Autres attributions et participations	41 966,30	43 259,03	0,00	0,00
75	Autres produits de gestion courante	0,00	0,00	0,00	0,00
TOTAL = RECETTES DE GESTION DES SERVICES		73 477,90	74 783,03	0,00	0,00
(a)	= (70+73+74+75+013)				
76	Produuits financiers (b)	0,00	0,00	0,00	0,00
77	Produuits exceptionnels (c)	0,00	0,00	0,00	0,00
TOTAL DES RECETTES REELLES = a+b+c+d		73 477,90	74 783,03	0,00	0,00
042	Opérations d'ordre de transfert entre section	0,00	0,00	0,00	0,00
043	Opérations d'ordre à l'intérieur de la section	0,00	0,00	0,00	0,00
TOTAL DES RECETTES D'ORDRE		0,00	0,00	0,00	0,00
TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT DE L'EXERCICE (= Total des opérations réelles et d'ordre)		73 477,90	74 783,03	0,00	0,00
Pour information					
R 002: Excédent de fonctionnement reporté de 2017		196 648,89			

Détail du calcul des ICNE au compte 7622

Montant des ICNE de l'exercice	0,00
Montant de l'exercice 2017	0,00
= Différence ICNE 2018 - ICNE 2017	0,00

(1) Détails les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement.

(2) Si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions semi-budgétaires.

(3) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, RF 042 = D 040.

(4) Dot 776.

(5) Le compte 7815 peut figurer dans le détail du chapitre 042 si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions budgétaires.

(6) Chapitre destiné à retracer les opérations particulières telles que les opérations de stocks ou liées à la tenue d'un inventaire permanent simplifié.

RAMBOUILLET - (7) - 78 - SITERR

CA 2018

III - VOTE DU BUDGET

SECTION DE FONCTIONNEMENT - DETAIL DES DEPENSES

III

A1

Chap/ art (1)	Libellé (1)	Crédits ouverts (BP+DM+ RAR 2017)	Mandats émis	Crédits employés (ou restant à employer)	Restes à réaliser au 31/12	Crédits annulés
022	Dépenses imprévues (fonctionnement) (e)	15 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	TOTAL DES DEPENSES REELLES = a+b+c+d+e	269 385,79	110 233,09	0,00	0,00	159 152,70
023	<i>Virement à la section d'investissement</i>	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
042	<i>Opérations d'ordre de transfert entre sectio</i>	741,00	741,00	0,00	0,00	0,00
6811	<i>Dotations aux amort. des immos incorporelles</i>	741,00	741,00	0,00	0,00	0,00
	TOTAL DES PRELEVEMENTS AU PROFIT DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT	741,00	741,00	0,00	0,00	0,00
043	<i>Opérations d'ordre à l'intérieur de la sectio</i>	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	TOTAL DES DEPENSES D'ORDRE	741,00	741,00	0,00	0,00	0,00
	TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT DE L'EXERCICE (= Total des opérations réelles et d'ordre)	270 126,79	110 974,09	0,00	0,00	159 152,70
	<i>Pour information</i>	0,00				
	D 002 Déficit de fonctionnement reporté de 2017					

Détail du calcul des ICNE au compte 66112 (2)

Montant des ICNE de l'exercice	0,00
Montant de l'exercice 2017	0,00
= Différence ICNE 2018 - ICNE 2017	0,00

(1) Détalier les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliquée par la commune ou l'établissement.

(2) Si le mandatitaire des ICNE de l'exercice est inférieur au montant de l'exercice N-1, le montant du compte 66112 sera négatif.

(3) Si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions semi-budgétaires.

(4) Cf. définition du chapitre des opérations d'ordre, DF 042 = RI 040.

(5) Dont 675 et 676.

(6) Le compte 6815 peut figurer dans le détail du chapitre 042 si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions budgétaires.

(7) Chapitre destiné à retracer les opérations particulières telles que les opérations de stocks ou liées à la tenue d'un inventaire permanent simplifié.

RAMBOUILLET - (7) - 78 - SITERR	CA	2018
--	-----------	-------------

III - VOTE DU BUDGET	III
DETAL DES CHAPITRES D'OPERATION D'EQUIPEMENT	B3

OPERATION D'EQUIPEMENT N° ... LIBELLE : ...

POUR VOTE (Chapitre)

POUR INFORMATION

Art. (1)	Libellé (1)	Eléments afférents à l'exercice				Pour mémoire Cumul des réalisations (2)
		Crédits ouverts (BP+DM + RAR N-1)	Mandats émis	Restes à réaliser au 31/12	Crédits annulés	
DEPENSES		0,00 A	0,00	0,00	0,00	B
RECETTES (répartition) (Pour information)						Pour mémoire Cumul des réalisations (2)
		Crédits ouverts (BP+DM + RAR N-1)	Titres émis	Restes à réaliser au 31/12	Crédits annulés	
TOTAL RECETTES AFFECTEES		0,00 C	0,00	0,00	0,00	D
						0,00

Solde du financement (3)	Pour l'exercice	En cumulé	
		C-A	D-B
Recettes - Dépenses			

(1) Détailier les articles conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement.
 (2) Réalisations antérieures + réalisations de l'exercice.
 (3) Indiquer le signe algébrique.

C-1-3-B03

IV - ANNEXES

PRESENTATION CROISEE PAR FONCTION - VUE D'ENSEMBLE (1)

IV

A1

Libellé	01 Opérations non ventilables	0 Services généraux des administrations (sauf 01)	1 Sécurité et salubrité publiques	2 Enseignement et formation	3 Culture	4 Sport et jeunesse	5 Interventions sociales et santé	6 Famille	7 Logement	8 Aménagement et services urbains, environnement	9 Action économique	TOTAL
---------	-------------------------------	---	-----------------------------------	-----------------------------	-----------	---------------------	-----------------------------------	-----------	------------	--	---------------------	-------

INVESTISSEMENT

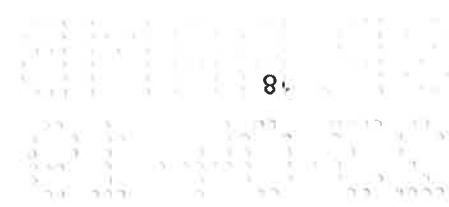
REALISATIONS (de l'exercice + restes à réaliser 2017)

Dépenses réelles	0,00	1 011,60	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	1 011,60
- Equipements municipaux (2)		1 011,60	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	1 011,60
- Equip. non municipaux (c/204) (3)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
- Opérations financières	0,00											0,00
Dépenses d'ordre	0,00											0,00
Solde d'exécution reporté de 2017	0,00											0,00
Total dépenses	0,00	1 011,60	0,00	1 011,60								
Total recettes	0,00	56 845,26	0,00	56 845,26								
Solde d'investissement	0,00	55 833,66	0,00	55 833,66								
RESTE A REALISER au 31/12/2018												
Total RAR dépenses	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total RAR recettes	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
SOLDE RAR d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

FONCTIONNEMENT

REALISATIONS (de l'exercice + restes à réaliser 2017)

Total dépenses	0,00	110 974,09	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	110 974,09
Total recettes	0,00	271 431,92	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	271 431,92
Solde de fonctionnement	0,00	160 457,83	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	160 457,83
RESTE A REALISER au 31/12/2018	0,00											
Total RAR dépenses	0,00											
Total RAR recettes	0,00											
Solde RAR fonctionnement	0,00											



IV - ANNEXES	PRESENTATION CROISEE PAR FONCTION - VUE D'ENSEMBLE (1)
IV	A1

RAMBOUILLET - (7) - 78 - SITE R	CA	2018
---------------------------------	----	------

- (1) La production de cet état est obligatoire pour les communes de 3 500 habitants et plus, les groupements comprenant au moins une telle commune, leurs établissements et services administratifs hormis les caisses des écoles et les services à activité unique érigés en établissement public ou budget annexe (L. 2312-3, R. 2311-1 à R. 2311-10). Dans les communes de 3 500 habitants et plus, le croisement par fonction est fait à un chiffre (correspondant à la fonction). Dans les communes de 10 000 habitants et plus, le croisement par fonction est fait au niveau de plus détaillé de la nomenclature fonctionnelle (sous-fonction ou branche). Les groupements et leurs établissements publics suivent les règles de production appliquées à la commune membre complainte le plus grand nombre d'habitants (articles L. 5211-36 al 1 et R. 5211-14 + L. 5211-1 et R. 5211-2 du CGCT).
- (2) Du biens de la structure intercommunale
- (3) Du biens ne relevant pas de la structure intercommunale.

IV - ANNEXES

IV

PRESENTATION CROISEE PAR FONCTION - VUE D'ENSEMBLE (1)

A1

Art (1)	Libellé	01 Opérations non ventilables	0 Services généraux des admin- istrations (sauf 01)	1 Sécurité et salubrité publiques	2 Enseigne- ment et formation	3 Culture	4 Sport et jeunesse	5 Interven- tions sociales et santé	6 Famille	7 Logement	8 Aménage- ment et services urbains, environne- ment	9 Action économi- que	TOTAL
---------	---------	--	--	--	--	--------------	---------------------------	---	--------------	---------------	--	--------------------------------	-------

INVESTISSEMENT

DEPENSES

Total dépenses d'investissement	0,00	1 011,60	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	1 011,60
21 Immobilisations corporelles	0,00	1 011,60	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	1 011,60
2183 Matériel de bureau et matériel informatique	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
2184 Mobilier	0,00	1 011,60	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	1 011,60

RECETTES

Total recettes d'investissement	0,00	56 845,26	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	56 845,26
Recettes d'ordre	0,00	741,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	741,00
040 Opérations d'ordre de transfert entre sections	0,00	741,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	741,00
28183 Matériel de bureau et matériel informatique	0,00	741,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	741,00
001 Solde d'exécution reporté de 2017	0,00	56 104,26	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	56 104,26

FONCTIONNEMENT

DEPENSES

Total dépenses de fonctionnement	0,00	110 974,09	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	110 974,09
011 Charges à caractère général	0,00	61 905,70	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	61 905,70
6064 Fournitures administratives	0,00	298,08	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	298,08
611 Contrats de prestations de services	0,00	4 153,96	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	4 153,96
615228 Entretien et réparations autres bâtiments	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6156 Maintenance	0,00	137,11	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	137,11
6161 Assurance multirisques	0,00	707,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	707,00
6168 Autres primes d'assurance	0,00	55,34	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	55,34
617 Etudes et recherches	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6184 Versements à des organismes de formation	0,00	1 480,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6225 Indemnités au comptable et aux régisseurs	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	1 480,00
6226 Honoraires	0,00	9 606,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	9 606,00
6228 Divers	0,00	191,33	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	191,33
6231 Annonces et insertions	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6232 Fêtes et cérémonies	0,00	1 522,10	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	1 522,10
6236 Catalogues et imprimés	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6248 Divers	0,00	41 607,74	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6251 Voyages et déplacements	0,00	542,55	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	542,55

(1) Le croisement par nature est fait au niveau de chacun des articles budgétaires.

TOTAL												
Art (1)	Libellé	01 Opérations non négociées	1 Services généraux	2 Enseignement et formation	3 Culture	4 Sport et jeunesse	5 Interven-tions administratives	6 Famille	7 Logement	8 Aménage-ment et aménage-ment	9 Action économique	TOTAL
6288 Autres services exclusifs	0,00 1 604,49	0,00 0,00	0,00 0,00	0,00 0,00	0,00 0,00	0,00 0,00	0,00 0,00	0,00 0,00	0,00 0,00	0,00 0,00	0,00 0,00	1 604,49
6322 Cotisations versées au F.N.A.L.	0,00 20 598,94	0,00 0,00	0,00 0,00	0,00 0,00	0,00 0,00	0,00 0,00	0,00 0,00	0,00 0,00	0,00 0,00	0,00 0,00	0,00 0,00	20 598,94
6336 Cotisations CNFPT et Centres de gestion	0,00 88,91	0,00 0,00	0,00 0,00	0,00 0,00	0,00 0,00	0,00 0,00	0,00 0,00	0,00 0,00	0,00 0,00	0,00 0,00	0,00 0,00	88,91
6411 Remunération principale	0,00 305,08	0,00 0,00	0,00 0,00	0,00 0,00	0,00 0,00	0,00 0,00	0,00 0,00	0,00 0,00	0,00 0,00	0,00 0,00	0,00 0,00	305,08
6412 NBL, SFT et indemnité de résidence	0,00 3 652,38	0,00 0,00	0,00 0,00	0,00 0,00	0,00 0,00	0,00 0,00	0,00 0,00	0,00 0,00	0,00 0,00	0,00 0,00	0,00 0,00	3 652,38
6413 Remunerations	0,00 3 614,03	0,00 0,00	0,00 0,00	0,00 0,00	0,00 0,00	0,00 0,00	0,00 0,00	0,00 0,00	0,00 0,00	0,00 0,00	0,00 0,00	3 614,03
6453 Collisions aux I.U.R.S.S.A.F.	0,00 3 747,10	0,00 0,00	0,00 0,00	0,00 0,00	0,00 0,00	0,00 0,00	0,00 0,00	0,00 0,00	0,00 0,00	0,00 0,00	0,00 0,00	3 747,10
6454 Collisions aux A.S.E.D.I.C.	0,00 1 557,36	0,00 0,00	0,00 0,00	0,00 0,00	0,00 0,00	0,00 0,00	0,00 0,00	0,00 0,00	0,00 0,00	0,00 0,00	0,00 0,00	1 557,36
6531 Indemnités	0,00 27 728,45	0,00 0,00	0,00 0,00	0,00 0,00	0,00 0,00	0,00 0,00	0,00 0,00	0,00 0,00	0,00 0,00	0,00 0,00	0,00 0,00	27 728,45
6532 Frais de mission	0,00 24 690,38	0,00 0,00	0,00 0,00	0,00 0,00	0,00 0,00	0,00 0,00	0,00 0,00	0,00 0,00	0,00 0,00	0,00 0,00	0,00 0,00	24 690,38
6533 Collisions de retraite	0,00 1 037,27	0,00 0,00	0,00 0,00	0,00 0,00	0,00 0,00	0,00 0,00	0,00 0,00	0,00 0,00	0,00 0,00	0,00 0,00	0,00 0,00	1 037,27
6588 Autres	0,00 0,80	0,00 0,00	0,00 0,00	0,00 0,00	0,00 0,00	0,00 0,00	0,00 0,00	0,00 0,00	0,00 0,00	0,00 0,00	0,00 0,00	0,80
6588 Géolocations administratives en non-valeur	0,00 2 000,00	0,00 0,00	0,00 0,00	0,00 0,00	0,00 0,00	0,00 0,00	0,00 0,00	0,00 0,00	0,00 0,00	0,00 0,00	0,00 0,00	2 000,00
6811 Dépenses d'ordre	0,00 741,00	0,00 0,00	0,00 0,00	0,00 0,00	0,00 0,00	0,00 0,00	0,00 0,00	0,00 0,00	0,00 0,00	0,00 0,00	0,00 0,00	741,00
6822 Opérations d'ordre de transfert entre sections	0,00 741,00	0,00 0,00	0,00 0,00	0,00 0,00	0,00 0,00	0,00 0,00	0,00 0,00	0,00 0,00	0,00 0,00	0,00 0,00	0,00 0,00	741,00
7474 Dotations, subventions et participations	0,00 69 288,23	0,00 0,00	0,00 0,00	0,00 0,00	0,00 0,00	0,00 0,00	0,00 0,00	0,00 0,00	0,00 0,00	0,00 0,00	0,00 0,00	69 288,23
7475 Taxes foncières et d'habitation	0,00 3 439,00	0,00 0,00	0,00 0,00	0,00 0,00	0,00 0,00	0,00 0,00	0,00 0,00	0,00 0,00	0,00 0,00	0,00 0,00	0,00 0,00	3 439,00
7311 Impôts et taxes	0,00 2 055,80	0,00 0,00	0,00 0,00	0,00 0,00	0,00 0,00	0,00 0,00	0,00 0,00	0,00 0,00	0,00 0,00	0,00 0,00	0,00 0,00	2 055,80
70688 Autres prestations de services	0,00 20 55,80	0,00 0,00	0,00 0,00	0,00 0,00	0,00 0,00	0,00 0,00	0,00 0,00	0,00 0,00	0,00 0,00	0,00 0,00	0,00 0,00	20 55,80
70 Total recettes de fonctionnement	0,00 27 143,92	0,00 0,00	0,00 0,00	0,00 0,00	0,00 0,00	0,00 0,00	0,00 0,00	0,00 0,00	0,00 0,00	0,00 0,00	0,00 0,00	27 143,92
RECHERCHES												
74 Taxes foncières et participations	0,00 43 259,03	0,00 0,00	0,00 0,00	0,00 0,00	0,00 0,00	0,00 0,00	0,00 0,00	0,00 0,00	0,00 0,00	0,00 0,00	0,00 0,00	43 259,03
7488 Communes membres du GFP	0,00 28 029,20	0,00 0,00	0,00 0,00	0,00 0,00	0,00 0,00	0,00 0,00	0,00 0,00	0,00 0,00	0,00 0,00	0,00 0,00	0,00 0,00	26 029,20
7474 Dotations, subventions et participations	0,00 69 288,23	0,00 0,00	0,00 0,00	0,00 0,00	0,00 0,00	0,00 0,00	0,00 0,00	0,00 0,00	0,00 0,00	0,00 0,00	0,00 0,00	69 288,23
7311 Taxes foncières et d'habitation	0,00 3 439,00	0,00 0,00	0,00 0,00	0,00 0,00	0,00 0,00	0,00 0,00	0,00 0,00	0,00 0,00	0,00 0,00	0,00 0,00	0,00 0,00	3 439,00
73 Impôts et taxes	0,00 2 055,80	0,00 0,00	0,00 0,00	0,00 0,00	0,00 0,00	0,00 0,00	0,00 0,00	0,00 0,00	0,00 0,00	0,00 0,00	0,00 0,00	2 055,80
70 Productifs des services du domaine et services diversifiés	0,00 20 55,80	0,00 0,00	0,00 0,00	0,00 0,00	0,00 0,00	0,00 0,00	0,00 0,00	0,00 0,00	0,00 0,00	0,00 0,00	0,00 0,00	20 55,80
70 Total recettes de fonctionnement	0,00 27 143,92	0,00 0,00	0,00 0,00	0,00 0,00	0,00 0,00	0,00 0,00	0,00 0,00	0,00 0,00	0,00 0,00	0,00 0,00	0,00 0,00	27 143,92

PRÉSENTATION CROISÉE PAR FONCTION - VUE D'ENSEMBLE (1)

IV - ANNEXES

CA

2018

IV	A1
----	----

RAMBOUILLET - (7) - 78 - SITE R

IV - ANNEXES

IV

ELEMENTS DU BILAN
 PRESENTATION CROISEE PAR FONCTION
 DETAIL FONCTIONNEMENT

A1.1

FONCTION 0 Services généraux des administrations publiques locales

CHAPITRES	02 Administration générale	Total
DEPENSES TOTALES (1)	110 974,09	110 974,09
011 Charges à caractère général	61 905,70	61 905,70
012 Charges de personnel et frais assimilés	20 598,94	20 598,94
022 Dépenses imprévues (fonctionnement)	0,00	0,00
042 Opérations d'ordre de transfert entre sections	741,00	741,00
65 Autres charges de gestion courante	27 728,45	27 728,45
RECETTES TOTALES (1)	271 431,92	271 431,92
002 Résultat de fonctionnement reporté (excédent ou déficit)	196 648,89	196 648,89
70 Produits des services, du domaine et ventes diverses	2 055,80	2 055,80
73 Impôts et taxes	3 439,00	3 439,00
74 Dotations, subventions et participations	69 288,23	69 288,23

CHAPITRES	Sous-fonction 02
	020 Administration générale de la collectivité
CHAPITRES	
DEPENSES TOTALES (1)	110 974,09
011 Charges à caractère général	61 905,70
012 Charges de personnel et frais assimilés	20 598,94
022 Dépenses imprévues (fonctionnement)	0,00
042 Opérations d'ordre de transfert entre section	741,00
65 Autres charges de gestion courante	27 728,45
RECETTES TOTALES (1)	271 431,92
002 Résultat de fonctionnement reporté (excédent ou déficit)	196 648,89
70 Produits des services, du domaine et ventes diverses	2 055,80
73 Impôts et taxes	3 439,00
74 Dotations, subventions et participations	69 288,23

(1) de l'exercice + restes à réaliser

FONCTION 0 Services généraux des administrations publiques locales

CHAPITRES		
DEPENSES TOTALES (1)	1 011,60	1 011,60
21 Immobilisations corporelles	1 011,60	1 011,60
RECETTES TOTALES (1)	56 845,26	56 845,26
23 Immobilisations en cours	0,00	0,00
Non individuelles en opérations	1 011,60	1 011,60
DEPENSES TOTALES (1)	1 011,60	1 011,60
020 Administration générale		
Non affectées aux opérations	56 845,26	56 845,26
RECETTES TOTALES (1)	56 845,26	56 845,26
23 Immobilisations corporelles	0,00	0,00
Non individuelles en opérations	1 011,60	1 011,60
DEPENSES TOTALES (1)	1 011,60	1 011,60
040 Opérations d'ordre de transfert entre sec	741,00	741,00
001 Solde d'exécution de la section d'investis	56 104,26	56 104,26
RECETTES TOTALES (1)	56 845,26	56 845,26
23 Immobilisations corporelles en cours	0,00	0,00
Non individuelles en opérations	1 011,60	1 011,60
DEPENSES TOTALES (1)	1 011,60	1 011,60
040 Opérations d'ordre de transfert entre sec	741,00	741,00
001 Solde d'exécution de la section d'investis	56 104,26	56 104,26
RECETTES TOTALES (1)	56 845,26	56 845,26
23 Immobilisations corporelles	0,00	0,00
Non individuelles en opérations	1 011,60	1 011,60
DEPENSES TOTALES (1)	1 011,60	1 011,60

IV - ANNEXES

A1.2		
IV		
ELEMENTS DU BILAN		
PRÉSENTATION CROISÉE PAR FONCTION		
DETAIL INVESTISSEMENT		

IV - ANNEXES

IV

ELEMENTS DU BILAN - ETAT DE LA DETTE
CREDITS DE TRESORERIE (1)

A2.1

Nature (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Date de la décision de réaliser la ligne de trésorerie (2)	Montant maximum autorisé au 01/01/N	Montant des tirages N	Montant des remboursements N		Encours restant dû au 31/12/N
				Intérêts (3)	Remboursement du tirage	
519 Crédits de trésorerie (Total)						

(1) Circulaire n° NOR : INTB8900071C du 22/02/1989.

(2) Indiquer la date de la délibération de l'assemblée autorisant la ligne de trésorerie ou la date de la décision de l'ordonnateur de réaliser la ligne de trésorerie sur la base d'un montant maximum autorisé par l'organe délibérant (article L. 2122-22 du CGCT).

(3) Il s'agit des intérêts comptabilisés au compte 6615, sauf pour les emprunts assortis d'une option de tirage sur ligne de trésorerie pour lesquels les intérêts sont comptabilisés au compte 66111 et sauf pour les billets de trésorerie pour lesquels les intérêts sont comptabilisés au compte 6618.

REPARTITION PAR NATURE DE DETTES (hors 1649 et 166)											
ELEMENTS DU BILAN - ETAT DE LA DETTE											
IV - ANNEXES											
RAMBOUILLET - (7) - 78 - SITE R											
CA 2018											

- (1) Si un emprunt donne lieu à plusieurs mobilisations, indiquer la date de la première mobilisation.
- (2) Nominal : montant emprunté à l'origine.
- (3) Type de taux d'intérêt : F : fixe ; V : variable simple ; C : complexe (c'est-à-dire un taux variable qui n'est pas seulement défini comme la simple addition d'un taux usuel de référence et d'une marge exprimée en point de pourcentage).
- (4) Meilleorer le niveau de taux à l'origine (ex : Eurocar 3 mois).
- (5) Indiquer le niveau de taux à l'origine du contrat.
- (6) Indiquer C pour amortissement annuel constant, P pour amortissement annuel progressif, F pour fixe, X pour autres à préciser.
- (7) Indiquer C pour amortissement annuel constant, P pour amortissement annuel progressif, F pour fixe, X pour autres à préciser.
- (8) Catégorie d'emprunt à l'origine. Exemple A-1 (cf. la classification des emprunts suivant la hypothèse de la circulaire DCF101507C du 25 juin 2010 sur les produits financiers offerts aux collectivités territoriales).

IV - ANNEXES

IV

ELEMENTS DU BILAN - ETAT DE LA DETTE
REPARTITION PAR NATURE DE DETTES (hors 16449 et 166) (suite)

A2.2

Nature (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Emprunts et Dettes au 31/12/N										
	Couverture ? O/N (10)	Montant couvert	Catégorie d'emprunt après couverture éventuelle (11)	Capital restant dû au 31/12/N	Durée résiduelle (en années)	Taux d'intérêt	Annuités de l'exercice	Capital	Charges d'intérêt (15)	Intérêts perçus (le cas échéant) (16)	ICNE de l'exercice
Total général											

(9) S'agissant des emprunts assortis d'une ligne de trésorerie, il faut faire ressortir le remboursement du capital de la dette prévue pour l'exercice correspondant au véritable endettement.

(10) Si l'emprunt est soumis à couverture, il convient de compléter le tableau « détail des opérations de couverture ».

(11) Catégorie d'emprunt. Exemple A-1 (cf. la classification des emprunts suivant la typologie de la circulaire IOCB1015077C du 25 juin 2010 sur les produits financiers offerts aux collectivités territoriales).

(12) Type de taux d'intérêt après opérations de couverture : F : fixe ; V : variable simple ; C : complexe (c'est-à-dire un taux variable qui n'est pas seulement défini comme la simple addition d'un taux usuel de référence et d'une marge exprimée en point de pourcentage).

(13) Mentionner l'index en cours au 31/12/N après opérations de couverture.

(14) Taux après opérations de couverture éventuelles. Pour les emprunts à taux variable, indiquer le niveau moyen du taux constaté sur l'année.

(15) Il s'agit des intérêts dus au titre du contrat initial et comptabilisés à l'article 66111 « Intérêts réglés à l'échéance » (intérêts décaissés) et intérêts éventuels dus au titre du contrat d'échange éventuel et comptabilisés à l'article 668.

(16) Indiquer les intérêts éventuellement reçus au titre du contrat d'échange éventuel et comptabilisés au 768.

STRUCTURE DES EMPRUNTS PAR SELON LE TYPE DE TAUX SELON LA CLASSIFICATION DE LA CHARGE D'IMPÔT (HORS A1)												
Organisme prêteur ou chef de file	Nominal	Capital	Type	Durée	Dates des périodes contractuelles	Taux maximum	Taux minimum	Taux	Cout de sortie	Intérêts après la date de remboursement	Intérêts au cours de l'exercice (10)	Changement de taux, taux (cap), ou encadrement
% par type de taux selon le risque le plus élevé			(2)	Capital résistant du 31/12/N	(3)							
(Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat (1))												
Emprunts venant de la partie simple de la charge d'impôt												
Variable simple plafonnée (tunnel) A												
Balise simple B												
Option d'échange C												
Multiplicateur jusqu'à 3 ou multiplicateur jusqu'à 5												
D												
Autres types de structures F												
TOtal GENERAL												

RAMBOUILLET - (7) - 78 - SITE R	CA 2018
---------------------------------	---------

IV - ANNEXES

ELÉMENTS DU BILAN - ÉTAT DE LA DETTE	IV
REPARTITION DES EMPRUNTS PAR STRUCTURE DE TAUX (HORS A1)	A2.3

(1) Changer les intérêts dus au titre du contrat d'échange et complabillés au 7/6/8.

- (2) Répartir les emprunts selon le type de structure taux (de A à F selon la classification de la charge d'impôt) en fonction du risque le plus élevé le plus élevé à court sur toute la durée de vie du contrat de prêt et après opérations de couverture événuelles.
- (3) En cas de couverture partielle d'un emprunt, indiquer séparément sur deux lignes la part du nominal couvert et la part non couverte.
- (4) Indiquer la désignation de l'indebteur emprunteur ou émetteur suivant la typologie de la structure sous-jacente sur les produits financiers (de 1 à 6). 1 : indice zone euro / 2 : indice inflation française au zone euro / 3 : Ecart indice zone euro / 4 : indices hors zone euro ou écart indices dont l'un est hors zone euro / 5 : écartas indices hors zone euro / 6 : autres indices.
- (5) Taxe hors opération de couverture : indiquer le montant, l'index ou la formule correspondant au taux minimal du contrat de prêt sur toute la durée du contrat.
- (6) Taxe hors opération de couverture : indiquer le montant, l'index ou la formule correspondant au taux maximum du contrat de prêt sur toute la durée du contrat.
- (7) Coût de sortie : indiquer le montant, l'index ou la formule correspondant au remboursement definitif de l'emprunt au 31/12/N ou, le cas échéant, la prochaine date d'échéance.
- (8) Montant, index ou l'année : indiquer les années de couverture événuelles. Pour les emprunts à taux variables, indiquer le niveau moyen du taux constaté sur l'année.
- (9) Indiquer les opérations de couverture événuelles.
- (10) Indiquer les intérêts dus au titre du contrat d'échange et complabillés à la date 6/6/11 et des intérêts événuels dus au titre du contrat d'échange et complabillés à la date 6/6/8.
- (11) Indiquer les intérêts dus au titre du contrat d'échange et complabillés au 7/6/8.

IV - ANNEXES

IV

ELEMENTS DU BILAN - ETAT DE LA DETTE
TYPOLOGIE DE LA REPARTITION DE L'ENCOURS (1)

A2.4

Indices sous-jacents	(1) Indices en euros	(2) Indices inflation française ou zone euro ou écart entre ces indices	(3) Ecarts d'indices zone euro	(4) Indices hors zone euro et écarts d'indices dont l'un est un indice hors zone euro	(5) Ecarts d'indices hors zone euro	(6) Autres indices
Structure						
(A) Taux fixe simple. Taux variable simple. Echange de taux fixe contre taux variable ou inversement. Echange de taux structuré contre taux variable ou taux fixe (sens unique). Taux variable simple plafonné (cap) ou encadré (tunnel)	Nombre de produits % de l'encours Montant en euros					
(B) Barrière simple. Pas d'effet de levier	Nombre de produits % de l'encours Montant en euros					
(C) Option d'échange (swaption)	Nombre de produits % de l'encours Montant en euros					
(D) Multiplicateur jusqu'à 3 ; multiplicateur jusqu'à 5 capé	Nombre de produits % de l'encours Montant en euros					
(E) Multiplicateur jusqu'à 5	Nombre de produits % de l'encours Montant en euros					
(F) Autres types de structures	Nombre de produits % de l'encours Montant en euros					



INSTRUMENTS DE COUVERTURE (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)										
EMPRUNT COUVERT										
Reference de l'emprunt couvert	Capital au 31/12/N	Date de la fin du contrat	Type de couverture	Nature de l'instrument de couverture	Date de début de contrat	Date de début réglementaire ou change de contrat	Date de début réglementaire ou change de contrat	Montant des intérêts	Primes pour régularisation	Total
(1) Si un instrument couvre plusieurs emprunts, distinguer une ligne par emprunt couvert.										

(2) Il s'agit d'un taux variable qui n'est pas défini comme la simple addition du taux usuel de référence et d'une marge exprimée en point de pourcentage.
(3) Indiquer si l'agent d'un swap, d'une option (swap, floo,因而, swaploan).
(4) Indiquer la périodicité de règlement des intérêts : A : annuelle, M : mensuelle, B : bimestrielle, S : semestrielle, T : trimestrielle, X : autre.

IV - ANNEXES		ELEMENTS DU BILAN - ETAT DE LA DETTE		DETAILO DES OPERATIONS DE COUVERTURE (1)	
IV		A2.5			

RAMBOUILLET - (7) - 78 - SITE RR	CA	2018
----------------------------------	----	------

IV - ANNEXES**IV****ELEMENTS DU BILAN - ETAT DE LA DETTE**
DETAIL DES OPERATIONS DE COUVERTURE (1)**A2.5**

Instruments de couverture (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Effet de l'instrument de couverture								
	Référence de l'emprunt couvert	Taux payé		Taux reçu (7)		Charges et produits constatés depuis l'origine du contrat		Catégorie d'emprunt (8)	
		Index (5)	Niveau de taux (6)	Index	Niveau de taux	Charges c/668	Produits c/768	Avant opération de couverture	Après opération de couverture
Total									

(5) Indiquer l'index utilisé ou la formule de taux

(6) Pour les emprunts à taux variable, indiquer le niveau moyen du taux constaté sur l'année.

(7) A compléter si l'instrument de couverture est un swap.

(8) Catégorie d'emprunt. Exemple A-1 (cf. la classification des emprunts suivant la typologie de la circulaire IOCB1015077C du 25 juin 2010 sur les produits financiers offerts aux collectivités territoriales).

IV - ANNEXES

ELEMENTS DU BILAN - ETAT DE LA DETTE

A2.6

IV - ANNEXES

IV

ELEMENTS DU BILAN - ETAT DE LA DETTE
EMPRUNTS RENEGOCIES AU COURS DE L'ANNEE 2018 (1)

A2.7

N° du contrat d'emprunt	Date de souscription du contrat initial	Date de renégociation	Organisme prêteur	Durée résiduelle en années	Taux (2)						Nominal		Profil d'amortissement et périodicité de remboursement (6)		Capital restant dû au 31/12/N	ICNE de l'exercice	Annuité payée dans l'exercice (s'il y a lieu)			
					Con-trat initial	Con-trat renégocié	Contrat initial			Contrat renégocié			Con-trat initial	Con-trat renégocié (5)	Con-trat initial	Con-trat renégocié			Intérêts	Capital
							Type de taux (3)	Index (4)	Taux act.	Type de taux (3)	Index (4)	Taux act.	Con-trat initial	Con-trat renégocié (5)	Con-trat initial	Con-trat renégocié				

(1) Inscrire les emprunts renégociés, à la date de vote du budget, pour l'exercice N.

(2) Taux à la date de renégociation.

(3) Indiquer : F : fixe ; V : variable simple ; C : complexe (c'est-à-dire un taux variable qui n'est pas seulement défini comme la simple addition d'un taux usuel de référence et d'une marge exprimée en point de pourcentage).

(4) Indiquer la nature de l'index retenu (exemple : Euribor 3 mois).

(5) Nominal à la date de renégociation.

(6) Faire figurer 2 lettres : - Pour le profil d'amortissement, indiquer : C pour amortissement constant, P pour amortissement progressif, F pour *in fine*, X pour autres.

- Pour la périodicité de remboursement, indiquer A : annuelle ; T : trimestrielle ; M : mensuelle, B : bimestrielle, S : semestrielle, X autre.

IV - ANNEXES**ELEMENTS DU BILAN - ETAT DE LA DETTE
DETTE POUR FINANCER L'EMPRUNT D'UN AUTRE ORGANISME (1)**

REPARTITION PAR PRÉTEUR	Dette en capital à l'origine (2)	Dette en capital au - / - N	Annuité au cours de l'exercice	Intérêts (3)	Dont Capital
TOTAL					
Auprès des organismes de droit privé	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Auprès des organismes de droit public	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Dette provenant d'émissions obligataires (ex : émissions publiques ou privées)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Il s'agit des cas où une collectivité ou un établissement public accepte de prendre en charge l'emprunt au profit d'un autre organisme sans qu'il y ait pour autant transfert du contrat.

(2) La dette en capital à l'origine correspond à la part de dette prise en charge par la commune.

(3) Il s'agit des intérêts dus au titre de contrat initial et comptabilisés à l'article 6611 et des intérêts éventuels dus au titre du contrat d'échange et comptabilisés à l'article 6668.

RAMBOUILLET - (7) - 78 - SITERR

CA

2018

IV - ANNEXES

ELEMENTS DU BILAN - ETAT DE LA DETTE

AUTRES DETTES

(issues des engagements juridiques pris autres que ceux destinés à financer la prise en charge d'un emprunt)

LIBELLES	Montant initial de la dette	Dépenses de l'exercice	Dette restante

RAMBOUILLET - (7) - 78 - SITERR	CA	2018
---------------------------------	----	------

IV - ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN	
METHODES UTILISEES POUR LES AMORTISSEMENTS	A3

CHOIX DU COMITÉ SYNDICAL			Délibération du
Biens de faible valeur			
Seuil unitaire en déçà duquel les immobilisations de peu de valeur s'amortissent sur un an (article R.22321-1 du CGCT):			05/05/2017
Procédure d'amortissement (linéaire, dégressif, variable)	Catégories de biens amortis	Durée (en années)	
Linéaire	MATERIEL INFORMATIQUE	4	05/05/2017
Linéaire	MOBILIER	10	05/05/2017

RAMBOUILLET - (7) - 78 - SITERR

CA 2018

IV - ANNEXES

ELEMENTS DU BILAN

ETAT DES PROVISIONS

IV

A4

Nature de la provision	Montant de la provision de l'exercice (1)	Date de constitution de la provision	Montant des provisions constituées au 01/01/N	Montant total des provisions constituées	Montant des reprises	SOLDE
TOTAL						

(1)Provisions nouvelles ou abondement d'une provision déjà constituée.

(2)Indiquer l'objet de la provision (exemples : provision pour litiges et contentieux au titre du procès,...provisions pour dépréciation des immobilisations de l'équipement...)

RAMBOUILLET - (7) - 78 - SITERR

CA

2018

IV - ANNEXES

ELEMENTS DU BILAN

ETALEMENT DES PROVISIONS (1)

Nature de la provision	Objet	Montant total de la provision	Durée (année)	Montant des provisions constituées au 31/12/N	Provision constituée au cours de l'exercice	Montant restant à provisionner

(1) Il s'agit des provisions figurant dans le tableau précédent "Etat des provisions" qui font l'objet d'un étalement

IV - ANNEXES**ELEMENTS DU BILAN****EQUILIBRE DES OPERATIONS FINANCIERES - DEPENSES****DEPENSES A COUVRIR PAR DES RESSOURCES PROPRES**

Art (1)	Libellé (1)	Credits de l'exercice (BP + BS + DM + RAR 2017)	Réalisations
	DEPENSES TOTALES A COUVRIR PAR DES RESSOURCES PROPRES		
=A + B		0,00	0,00
Dépenses et transferts à déduire des ressources propres (B)		0,00	0,00
10...	Reprise de dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00
020	Dépenses imprévues (investissement)	0,00	0,00

Op. de l'exercice I	Restes à réaliser en dépenses au 31/12/2018	Solde d'exécution D001 de l'exercice précédent (2017)	TOTAL II
Dépenses à couvrir par des ressources propres	0,00	0,00	0,00

(1) Détailer les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement.

RAMBOUILLET - (7) - 78 - SITERR	CA	2018
--	-----------	-------------

IV - ANNEXES

ELEMENTS DU BILAN

A6.2

EQUILIBRE DES OPERATIONS FINANCIERES - RECETTES

RESSOURCES PROPRES

Art. (1)	Libellé (1)	Crédits de l'exercice (BP + BS + DM + RAR 2017)	Réalisations
RECETTES (RESSOURCES PROPRES) = a + b			
Ressources propres externes de l'année (a)		741,00	741,00
Ressources propres internes de l'année (b)(6)		0,00	0,00
28183 <i>Amortissement des immobilisations</i>		741,00	741,00
024 <i>Produits de cessions</i>		741,00	741,00
021 <i>Virement de la section de fonctionnement</i>		0,00	0,00
Opérations de l'exercice III	Restes à réaliser en recettes au 31/12/2018	Solde d'exécution R001 de l'exercice précédent	Affectation R1068 de l'exercice précédent
Total ressources propres disponibles	741,00	0,00	56 104,26
			0,00
			56 845,26

	Montant	TOTAL IV
Dépenses à couvrir par des ressources propres	II	0,00
Ressources propres disponibles	IV	56 845,26
Solde	V = IV - II (3)	+ 56 845,26

- (1) Les comptes 15, 169, 26, 27, 28, 29, 39, 481, 49 et 59 sont à détailler conformément au plan de comptes.
 (2) Les comptes 15, 29, 39, 49 et 59 sont présentés uniquement si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions budgétaires.
 (3) Indiquer le signe algébrique.

ANNEXES**ELEMENTS DU BILAN****ETAT DE VENTILATION DES DEPENSES ET RECETTES DES SERVICES ASSUJETTIS A LA TVA - SECTION DE FONCTIONNEMENT**

(Article R. 2313-3 du CGCT - services assujettis sans faire l'objet d'un budget distinct du budget général)

A7.2.1 - SECTION DE FONCTIONNEMENT

DEPENSES - MANDATS EMIS		RECETTES - TITRES EMIS		
Article (1)	Libellé (1)	Montant	Article (1)	Libellé (1)
	Total des dépenses réelles			Total des recettes réelles
	Total des dépenses d'ordre			Total des recettes d'ordre
	TOTAL GENERAL			TOTAL GENERAL

(1) Détalier les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliquée par le service.

RAMBOUILLET - (7) - 78 - SITTERR	CA	2018
ANNEXES		
ELEMENTS DU BILAN	Ax.2.2	
ETAT DE VENTILATION DES DEPENSES ET RECETTES DES SERVICES ASSUJETTIS A LA TVA - SECTION D'INVESTISSEMENT		

(Article R. 2313-3 du CGCT - services assujettis sans faire l'objet d'un budget distinct du budget général)

A 7.2.2 - SECTION D'INVESTISSEMENT

DEPENSES - MANDATS EMIS		RECETTES - TITRES EMIS		
Article (1)	Libellé (1)	Montant	Article (1)	Libellé (1)
	Total des dépenses réelles			Total des recettes réelles
	Total des dépenses d'ordre			Total des recettes d'ordre
	TOTAL GENERAL DES DEPENSES			TOTAL GENERAL DES RECETTES

(1) Détailier les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqués par le service.

ANNEXES

ELEMENTS DU BILAN

ETAT DE REPARTITION DE LA TEOM - SECTION DE FONCTIONNEMENT

(COMMUNES ET GROUPEMENTS DE 10 000 HABITANTS ET PLUS, article L. 2313-1)

DEPENSES (1)		RECETTES (1)	
Article (2)	Libellé (2)	Article (2)	Libellé (2)
			Recettes issues de la TEOM
			Dotations et participations reçues
			Autres recettes de fonctionnement éventuelles
	Total des dépenses réelles		Total des recettes réelles
	Total des dépenses d'ordre		Total des recettes d'ordre
	TOTAL GENERAL		TOTAL GENERAL

- (1) Dépenses et recettes, directes et indirectes, afférentes à l'exercice de la compétence visée à l'article L.2313-1 du CGCT ;
 (2) Détalier les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement.
 (3) Si la commune ou l'établissement applique les provisions semi-budgétaires.

RAMBOUILLET - (7) - 78 - SITTERR	CA	2018
---	-----------	-------------

ANNEXES		
ELEMENTS DU BILAN		
ETAT DE REPARTITION DE LA TEOM - SECTION D'INVESTISSEMENT		

(COMMUNES ET GROUPEMENTS DE 10 000 HABITANTS ET PLUS, article L. 2313-1)

DEPENSES (1)		RECETTES (1)	
Article (2)	Libellé (2)	Article (2)	Libellé (2)
	Remboursement d'emprunts et dettes assimilées		Souscription d'emprunts et dettes assimilées
	Acquisitions d'immobilisations		Dotations et subventions reçues
	Opérations d'équipement		
	Autres dépenses éventuelles		Autres recettes éventuelles
	Opérations pour compte de tiers		Opérations pour compte de tiers
	Total des dépenses réelles		Total des recettes réelles
	Total des dépenses d'ordre		Total des recettes d'ordre
	TOTAL GENERAL DES DEPENSES		TOTAL GENERAL DES RECETTES

(1) Dépenses et recettes, directes et indirectes, afférentes à l'exercice de la compétence visée à l'article L.2313-1 du CGCT ;
(2) Détalier les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqués par la commune ou l'établissement.

IV - ANNEXES

ELEMENTS DU BILAN

ETAT DES CHARGES TRANSFEREES

A8 - ETAT DES CHARGES TRANSFEREES

Exercice	Nature de la dépense transférée	Durée de l'étalement (en mois)	Date de la délibération	Montant de la dépense transférée au compte 481 (I)	Montant amorti au titre des exercices précédents (II)	Montant de la dotation aux amortissements de l'exercice (c/6812) (III)	Solde (1)
TOTAL							

(1) Correspond au montant de la charge restant à amortir=I - (II+III)

Exercice	Nature de la dépense transférée	Durée de l'étalement (en mois)	Date de la délibération	Montant de la dépense transférée au compte 481 (I)	Montant amorti au titre des exercices précédents (II)	Montant de la dotation aux amortissements de l'exercice (c/6812) (III)	Solde (1)
TOTAL							

(1) Ccorrespond au montant de la charge restant à amortir=I - (II+III)

(4) Indiquer le chapitre.

(3) Le chapitre 45 doit être détaillé

(2) inscrire le chapitre et la nature des travaux

(4) l'industrie à la fois une extrême concentration au plan de compétences, tant en dépendances qu'en réseaux.

(c) Le caractère détaillé conformément au plan de campagne peut être délivré aux travailleurs

(3) Le chapitre 45 doit être détaillé conformément au plan de compétences fait à la demande de l'IAE.

(3) Le chapitre 45 doit être détaillé conformément au plan de combats. Tant en dépenses qu'en recettes.

(3) Le chapitre 45 doit être détaillé concernant au plan de complexes, l'apt en dépendances ou recettes

(3) Le chapitre 45 doit être détaillé conformément au plan de modèles, tant en définitions qu'en recettes

(3) Le chapitre 45 doit étre détaillé conformément au plan de complexes, tant en dépendances qu'en recelles.

(33) Le chapitre 45 doit être détaillé conformément au plan de compétences, tant en dépenses qu'en recettes.

(3) Le chapitre 45 doit être détaillé conformément au plan de complets, tant en dépenses qu'en recettes.

(3) Le chapitre 45 doit être détaillé conformément au plan de compétences, tant en dépendances qu'en recueilles.

(3) Le chapitre 45 doit être détaillé conformément au plan de complexe, tant en dépenses qu'en recettes.

(4) Indiquer le détail des dépenses qui en résultent.

(4) indiquer le chapitre détaillé concernant au plan de complexes, tant en dépenses qu'en recettes.

(4) Indiquer le chapitre où se déroule le programme au plan de compétences, tel que dépeintes dans les recueils.

(4) Indiquer le chapitre dans lequel la dernière communication au plan de finances, fait en dépenses ou en recettes.

(4) Indiquer le chapitre.
Chaque chapitre doit être accompagné d'un résumé synthétique au profit des collègues et des étudiants.

(4) Indiquer le chapitre.
— Les deux derniers numéros de la plan de dépenses du recette.

(4) Indiquer le chapitre, la section et l'item auquel ces dépenses sont rattachées.

(4) Il didattico le chapitre. L'ensemble du plan de cours, avec un rappel des personnes qui l'occupent.

(4) Indiquer le chapitre, la page et l'aperçu pour chaque rubrique dans les documents de l'ordre.

CHAPITRE D'OPÉRATIONS POUR COMPTER DE TIERS (Détail) (1)

IV - ANNEXES	IV	ELEMENTS DU BILAN - DÉTAIL DES OPÉRATIONS POUR COMPTER DE TIERS (Détail) (1)	A9
---------------------	-----------	---	----

IV - ANNEXES

ELEMENTS DU BILAN

**VARIATION DES PATRIMOINES (article R.2313-3 du CGCT) - ENTREES
ETAT DES ENTREES D'IMMOBILISATIONS**

Modalités et date d'acquisition	Désignation du bien	Valeur d'acquisition (coût historique)	Cumul des amortissements	Durée de l'amortissement
Acquisitions à titre onéreux				
12/10/2018	ARMOIRES	1 011,60	0,00	10
TOTAL GENERAL		1 011,60	0,00	

IV - ANNEXES**ELEMENTS DU BILAN****VARIATION DES PATRIMOINES (article R. 2313-3 du CGCT) - SORTIES
ETAT DES SORTIES D'IMMOBILISATION**

	CA	IV
A10.2		

Modalités et date de sortie	Désignation du bien	Valeur d'acquisition (coût historique)	Durée de l'amort.	Cumul des amort. antérieurs	Valeur nette comptable au jour de la cession	Prix de cession	Plus ou moins values
TOTAL GENERAL							

RAMBOUILLET - (7) - 78 - STERR

CA 2018

IV - ANEXES**ELEMENTS DU BILAN
OPERATIONS LIEES AUX CESSIONS**

		Pour mémoire	Crédits ouverts (BP + DM)
chapitre 024	Produits des cessions d'immobilisations		0,00
	Produit des cessions		Réalisations
compte 775	Produits des cessions d'immobilisations		0,00
compte 675	Valeurs comptables des immobilisations cédées		0,00

IV - ANNEXES**ELEMENTS DU BILAN**

**VARIATION DES PATRIMOINES (article L.300-5 du code de l'urbanisme) - ENTREES
ETAT DES ENTREES DES IMMOBILISATIONS (L.300-5 du code de l'urbanisme)**

Modalités et date d'acquisition	Désignation du bien	Valeur d'acquisition (coût historique)	Cumul des amortissements	Durée de l'amortissement
Acquisitions à titre gratuit			0,00	
Mise à disposition			0,00	
Affectation			0,00	
Mises en concession ou affermage			0,00	
Divers			0,00	
TOTAL GENERAL		0,00	0,00	

IV - ANNEXES**ELEMENTS DU BILAN**

**VARIATION DES PATRIMOINES (article L. 300-5 du code de l'urbanisme) - SORTIES
ETAT DES SORTIES DES BIENS D'IMMOBILISATIONS (L.300-5 du code de l'urbanisme)**

IV**A10.5**

Modalités et date de sortie	Désignation du bien	Valeur d'acquisition (cout historique)	Durée de l'amort.	Cumul des amort. antérieurs	Valeur nette comptable au jour de la cession	Prix de cession	Plus ou moins values
Cessions à titre onéreux:							
		0,00	0	0,00	0,00	0,00	0,00
Cessions à titre gratuit							
		0,00	0	0,00	0,00	0,00	0,00
Mise à disposition							
		0,00	0	0,00	0,00	0,00	0,00
Affectation							
		0,00	0	0,00	0,00	0,00	0,00
Mises en concession ou affermage							
		0,00	0	0,00	0,00	0,00	0,00
Mises à la réforme							
		0,00	0	0,00	0,00	0,00	0,00
Divers							
		0,00	0	0,00	0,00	0,00	0,00
TOTAL GENERAL		0,00					0,00

RAMBOUILLET - (7) - 78 - SITERR

	CA	2018
--	----	------

IV - ANNEXES

ELEMENTS DU BILAN - ETAT DES TRAVAUX EN REGIE (1)	IV
	A11

SECTION DE FONCTIONNEMENT

Article (2)	Libellé (2)	Dépenses Mandats émis	Recettes Titres émis
	TOTAL GENERAL		

SECTION D'INVESTISSEMENT

Article (2)	Libellé (2)	Montant (3)
TOTAL GENERAL		

(1) Les immobilisations créées par les services techniques de la collectivité sont enregistrées au coût de leur production. Ce dernier correspond au coût d'acquisition des matières consommées, augmenté des charges directes de production (matériel et outillage acquis ou loués, frais de personnel, ...) à l'exclusion des frais financiers et des frais d'administration générale.

(2) Détailier les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement.

(3) Les montants à renseigner correspondent aux mandats émis imputés au chapitre 040.

RATIO

	Montant
Recette 72 (1)	
Recettes réelles de fonctionnement	74 783,03
Recettes 72 / Recettes réelles de fonctionnement	

ANNEXES

EMPLOI DES CREDITS COMMUNAUTAIRES DANS LE CADRE DE LA SUBVENTION GLOBALE

FONDS EUROPEENS RECUS ET REVERSES PAR LA COLLECTIVITE GESTIONNAIRE

(reproduire l'annexe par fonds européen géré)

Libellé du fonds européen géré :

(1) A détailler conformément au plan de comptes.

(2) Les informations seront extraites de PRESAGE.

(3) Les justificatifs aux dépenses peuvent provenir de plusieurs émetteurs pour la même opération.

(*) La collectivité gestionnaire (commune ou EPCI) peut être bénéficiaire des fonds lorsqu'elle est maître d'ouvrage.

(**) Hors dépenses d'assistance technique.

(***) Dans ce cas, la collectivité gestionnaire est bénéficiaire des fonds.

- (1) Indiquer C pour amortissement constant, P pour amortissement progressif, F pour finie, X pour autres (à préciser).
- (2) Indiquer la périodicité des remboursements : Annuelle ; M : mensuelle ; B : bimestrielle ; S : semestrielle ; T : trimestrielle ; X : autre.
- (3) Type de taux d'intérêt : F : fixe ; V : variable simple ; C : complexe (c'est-à-dire un taux variable qui n'est pas seulement défini comme la simple addition d'un taux usuel de référence et d'une marge exprimée en point de pourcentage).
- (4) Indiquer le type d'index (ex EURIBOR 3 mois ...).
- (5) Taux annuel, tous frais compris.
- (6) Taxe après opérations de couverture éventuelles. Pour les emprunts à taux variable, indiquer le niveau à la date de vote du juge.
- (7) Crédit obtenu démarquant l'emprunt financier (les plauis financiers autres qu'obligatoires territoriales).
- (8) Il s'agit des intérêts dus au titre du contrat initial et complétées à l'article 6611 « intérêts régis à l'échéance » (intérêts décisives) et intérêts éventuels dus au titre du contrat d'échange évenuel et complétées à l'article 668.

TOTAL GENERAL									
Total des emplois contractés pour les logements sociaux									
Total des contrats autres que pour les logements sociaux (hours logement)									
Total des emplois contractés par des collectivités ou des EP (hours logement)									
Ces contrats autres que pour les logements sociaux									
Total des emplois contractés par des collectivités ou des EP (hours logement)									
En intérêts (6) En capital									
Annuité garantie au cours de l'exercice									
Année de mobilisation du bénéfice									
Année de mobilisation du bénéfice									
ETAT DES EMPRUNTS GARANTIS PAR LA COMMUNE OU L'ETABLISSEMENT (art. L.2313-1 6°, L.5211-36 et L.5711-1 du CGCT)									

ETAT DES EMPRUNTS GARANTIS PAR LA COMMUNE OU L'ETABLISSEMENT (art. L.2313-1 6°, L.5211-36 et L.5711-1 du CGCT)

IV - ANNEXES	IV
ENGAGEMENTS HORS BILAN - ENGAGEMENTS DONNÉS ET RECUS	EMPRUNTS GARANTIS PAR LA COMMUNE OU L'ETABLISSEMENT

B1.1

IV - ANNEXES

IV

ENGAGEMENTS HORS BILAN - CALCUL DU RATIO D'ENDETTEMENT RELATIF AUX GARANTIES D'EMPRUNT

B1.2

Calcul du ratio de l'article L. 2252-1 du CGCT	Valeur en euros
Total des annuités déjà garanties échues dans l'exercice (1)	A 0,00
Total des premières annuités entières des nouvelles garanties de l'exercice (1)	B 0,00
Annuité nette de la dette de l'exercice (2)	C 0,00
Provisions pour garanties d'emprunts	D 0,00
Total des annuités d'emprunts garantis de l'exercice	I=A+B+C-D 0,00
Recettes réelles de fonctionnement de l'exercice	II 74 783,03
Part des garanties d'emprunt accordées au titre de l'exercice en % (3)	III 0,00%

(1) Hors opérations visées par l'article L. 2252-2 du CGCT.

(2) Cf. définition de l'article D. 1511-30 du CGCT.

(3) Les garanties d'emprunt accordées au titre d'un exercice ne doivent pas représenter plus de 50 % des recettes réelles de fonctionnement de ce même exercice.

		CA	2018
--	--	----	------

RAMBOUILLET - (7) - 78 - SITERR

IV - ANNEXES

ENGAGEMENTS HORS BILAN - ENGAGEMENTS DONNES ET RECUS

8016 - ETAT DES CONTRATS DE CREDIT-BAIL

Exercice d'origine du contrat	Nature du bien ayant fait l'objet du contrat (1)	Montant de la redevance de l'exercice	Désignation du crédit bailleur	Durée du contrat	Montant des redevances restant à courir				
					N+1	N+2	N+3	N+4	Total (2)

(1) Indiquer l'objet du bien mobilier ou immobilier.

(2) Total = (N+1, N+2, N+3, N+4) + restant cumul.

IV - ANNEXES**ENGAGEMENTS HORS BILAN - ENGAGEMENTS DONNES ET RECUS
ETAT DES CONTRATS DE PARTENARIAT PUBLIC-PRIVE****IV****B1.4**

Libellé du contrat	Année de signature du contrat de PPP	Organismes cocontractants	Nature des prestations prévues par le contrat de PPP	Montant total prévu au titre du contrat de PPP (TTC)	Montant de la rémunération du cocontractant	Durée du contrat de PPP (en mois)	Date de fin du contrat de PPP

(1) Somme des rémunérations relatives à l'investissement restant à verser au cocontractant pour la durée restante du contrat de PPP au 01/01/N.

(2) Montant inscrit à la colonne précédente déduction faite de la somme des participations reçues d'autres collectivités publiques au titre de la part investissement.

RAMBOUILLET - (7) - 78 - SITERR		CA	2018
IV - ANNEXES		IV	
ENGAGEMENTS HORS BILAN - ENGAGEMENTS DONNES ET RECUS		B1.5	
ETAT DES AUTRES ENGAGEMENTS DONNES			

Année d'origine	Nature de l'engagement	Organisme bénéficiaire	Durée en années	Périodicité	Dette en capital à l'origine	Dette en capital 31/12/N	Annuité versée au cours de l'exercice
TOTAL							

(1) Concernant les garanties accordées à l'Agence France Locale (Article L.1611-3-2 du CGCT) :
 - l'**« Organisme bénéficiaire »** de la garantie est toute personne titulaire d'un « titre éligible » émis ou créé par l'Agence France Locale;
 - la rubrique « Périodicité » n'est pas remplie car la garantie n'a pas de périodicité. La garantie est d'une durée totale indiquée à la colonne qui précède;
 - la colonne « Dette en capital à l'origine » correspond au montant total de la garantie accordée aux titulaires d'un titre éligible;
 - la colonne « Dette en capital 31/12/N » correspond au montant résiduel de la garantie au 31/12/N;
 - la colonne « Annuité versée au cours de l'exercice » n'est pas remplie car l'octroi de la garantie n'implique pas que des versements annuels aient lieu. Des versements ne seront effectués qu'en cas d'appel de la garantie.

RAMBOUILLET - (7) - 78 - STERR

CA 2018

IV - ANNEXES**ENGAGEMENTS HORS BILAN - ENGAGEMENTS DONNES ET RECUS****ETAT DES ENGAGEMENTS RECUS**IV
B1.6

Année d'origine	Nature de l'engagement	Organisme émetteur	Durée en années	Péodicité	Créance en capital à l'origine	Créance en capital 31/12/N	Annuité reçue au cours de l'exercice
TOTAL							

	RAMBOUILLET - (7) - 78 - SITERR	CA	2018
--	---------------------------------	----	------

IV - ANNEXES	
ENGAGEMENTS HORS BILAN - ENGAGEMENTS DONNÉS ET RECUS LISTE DES CONCOURS ATTRIBUÉS À DES TIERS EN NATURE OU EN SUBVENTIONS (article L. 2313-1 du CGCT)	B1.7

Nom des bénéficiaires	Montant du fonds de concours ou de la subvention (numéraire)	Prestations en nature
TOTAL GENERAL		

IV - ANNEXES

ENGAGEMENTS HORS BILAN

SITUATION DES AUTORISATIONS DE PROGRAMME ET CREDITS DE PAIEMENT

IV
B2.1

N° ou intitulé de l'AP	Montant des AP		Montant des CP			
	Pour mémoire	Révision de l'exercice N	Total cumulé (toutes les délibérations y compris pour N)	Crédits de paiement antérieurs (réalisations cumulées au 01/01/N) (1)	Crédits de paiement ouverts au titre de l'exercice N (2)	Crédits de paiement réalisés durant l'exercice N

(1) Il s'agit des réalisations effectives correspondant aux mandats émis.

(2) Il s'agit du montant prévu initialement par l'échéancier corrigé des révisions.

		CA	2018
--	--	----	------

RAMBOUILLET - (7) - 78 - SITERR		CA	2018
IV - ANNEXES			IV
ENGAGEMENTS HORS BILAN			B2.2
SITUATION DES AUTORISATIONS D'ENGAGEMENT ET CREDITS DE PAIEMENT			

N° ou intitulé de l'AE	Montant des AE		Montant des CP			Restes à financer (exercices au-delà de N+1)	
	Pour mémoire AE votée y compris ajustement	Révision de l'exercice N	Total cumulé (toutes les délibérations y compris pour N)	Crédits de paiement antérieurs (réalisations cumulées au 01/01/N) (1)	Crédits de paiement ouverts au titre de l'exercice N (2)	Crédits de paiement réalisés durant l'exercice N	

(1) Il s'agit des réalisations effectives correspondant aux mandats émis
(2) Il s'agit du montant prévu initialement par le réchleanor corrigé des révisions

RAMBOUILLET - (7) - 78 - SITERR

CA

2018

IV - ANNEXES

IV

ENGAGEMENTS HORS BILAN

B3

ETAT DES RECETTES GREVEES D'UNE AFFECTATION SPECIALE

Libellé de la recette :

Reste à employer au 01/01/N :

Recettes			Dépenses		
Chapitre	Article	Libellé article	Chapitre	Article	Libellé article

Reste à employer au 31/12/N :

TOTAL Reste à employer au 01/01/N:	0.00
TOTAL Recettes	TOTAL Dépenses
TOTAL Reste à employer au 31/12/N:	

GRADDES OU EMPLOIS (1)		CATÉGORIES (2)		EMPLOIS BUDGETAIRES (3)		EFFECTIONS POURVUS SUR EMPLOIS		BUDGETAIRES EN ETPT (4)		TEMPS PERMANENTS A		TEMPS NON COMPLET		TOTAL AGENTS TITULAIRES		TOTAL AGENTS NON TITULAIRES		TOTAL TEMPS NON COMPLET		TOTAL EMPLOIS		CATÉGORIES		EMPLOIS BUDGETAIRES (3)		GRADDES OU EMPLOIS (1)	
TOTAL GENERAL (b+c+d+e+f+g+h+i+j+k)																											

IV

IV - ANNEXES

AUTRES ELEMENTS D'INFORMATIONS - ETAT DU PERSONNEL AU 31/12/2018

C1.1

2018

CA

RAMBOUILLET - (7) - 78 - SITE RR

- (1) Les grades ou emplois sont désignés conformément à la circulaire n° NOR/INT/B/95/00102/C du 23 mars 1995. Les emplois fonctionnels sont également comparables dans leur filière d'origine.
- (2) Catégories : A, B ou C.
- (3) Emplois budgétaires réels pour l'exercice précédent : les emplois permanents à temps complet sont comparables à hauteur de la quotité de travail prévue par la délégation créant l'emploi.
- (4) Equivalent temps plein annuel moyen réalisable délibérante : le décompte est proportionnel à l'activité des agents, mesuré par une unité, les emplois à temps non comparables pour une autre : EPT = Effectifs moyens * quotité de temps de travail * période d'activité dans l'année.
- (5) Par exemple : emplois dont les missions ne correspondent pas à un cadre démultiplié existent, « emplois spécifiques » tels que « agent à temps partiel à mi-mois », « agent à temps partiel à mi-annee correspond à 0,4 ETPT (0,8 * 6/12). Exemple : un agent à temps plein (quotité de travail = 100%) présent toute l'année correspond à 1 ETPT ; un agent à temps partiel, à 80% (quotité de travail = 80%) présent toute l'année correspond à 0,8 ETPT ; un agent à temps partiel, à 80% (quotile de travail = 80%) présent à mi-annee (ex : CDD de 6 mois, recrutement à mi-annee correspond à 0,4 ETPT).
- (6) Exemple : un agent à temps plein (quotile de travail = 100%) présent toute l'année correspond à 1 ETPT ; un agent à temps partiel, à 80% (quotile de travail = 80%) présent toute l'année correspond à 0,8 ETPT ; un agent à temps partiel, à 80% (quotile de travail = 80%) présent à mi-annee (ex : CDD de 6 mois, recrutement à mi-annee correspond à 0,4 ETPT).

IV - ANNEXES

IV

AUTRES ELEMENTS D'INFORMATIONS - ETAT DU PERSONNEL AU 31/12/2018

C1.1

AGENTS NON TITULAIRES EN FONCTION AU 31/12/N	CATEGORIES (1)	SECTEUR (2)	REMUNERATION (3)		CONTRAT	
			Indice (8)	Euros	Fondement du contrat (4)	Nature du contrat (5)
TOTAL GENERAL						

(1) CATEGORIES: A, B et C.

(2) SECTEUR ADM : Administratif.

TECH : Technique.

URB : Urbanisme (dont aménagement urbain).

S : Social.

MS : Médico-social.

MT : Médico-technique.

SP : Sportif.

CULT : Culturel.

ANIM : Animation.

PM : Police.

OTR : missions non rattachables à une filière.

(3) REMUNERATION : Référence à un indice brut (indiquer le niveau de l'indice brut) de la fonction publique ou en euros annuels bruts (indiquer l'ensemble des éléments de la rémunération brute annuelle).

(4) CONTRAT : Motif du contrat (loi du 26 janvier 1984 modifiée) :

3-a° : article 3, 1ère alinéa : accroissement temporaire d'activité.

3-b° : article 3, 2ème alinéa : accroissement saisonnier d'activité.

3-1 : remplacement d'un fonctionnaire autorisé à servir à temps partiel ou indisponible (maladie, maternité,...).

3-2 : vacance temporaire d'un emploi.

3-3-1° : absence de cadre d'emplois de fonctionnaires susceptibles d'assurer les fonctions correspondantes.

3-3-2° : emplois du niveau de la catégorie A lorsque les besoins des services ou la nature des fonctions le justifient.

3-3-3° : emplois de secrétaire de mairie des communes de moins de 1 000 habitants et de secrétaire des groupements composés de communes dont la population moyenne est inférieure à ce seuil.

3-3-4° : emplois à temps non complet des communes de moins de 1 000 habitants et des groupements composés de communes dont la population moyenne est inférieure à ce seuil, lorsque la quotité de temps de travail est inférieure à 50 %.

3-3-5° : emplois des communes de moins de 2 000 habitants et des groupements de communes de moins de 10 000 habitants dont la création ou la suppression dépend de la décision d'une autorité qui s'impose à la collectivité ou à l'établissement en matière de création, de changement de périmètre ou de suppression d'un service public.

3-4 : article 21 de la loi n°2012-347 : contrat à durée indéterminée obligatoirement proposée à un agent contractuel.

38 : article 38 travailleurs handicapés catégories C.

47 : article 47 recrutements directs sur emplois fonctionnels

110 : article 110 collaborateurs de groupes de cabinets.

110-1 : collaborateurs de groupes élus.

A : autres (préciser).

(5) Indiquer si l'agent contractuel est titulaire d'un contrat à durée déterminée (CDD) ou d'un contrat à durée indéterminée (CDI). Les contrats particuliers devront être labellisés "A/autres" et feront l'objet d'une précision (ex : "contrats aidés").

(6) Occupent un emploi permanent de la fonction publique territoriale, les agents non titulaires recrutés sur le fondement des articles 3-1, 3-2, 3-3, 38 et 47 de la loi n°84-53 du 26 janvier 1984, ainsi que les agents qui sont titulaires d'un contrat à durée indéterminée pris sur le fondement de l'article 21 de la loi n°2012-347.

(7) Occupent un emploi non permanent de la fonction publique territoriale, les agents non titulaires recrutés sur le fondement des articles 3, 110 et 110-1.

(8) Si un contrat fixe comme référence de rémunération un traitement hors échelle, il convient de mentionner le chevron conformément à l'article 6 décret 85-1148 du 20 octobre 1985.

		CA	2018
RAMBOUILLET - (7) - 78 - SITERR			
IV - ANNEXES	IV		
AUTRES ELEMENTS D'INFORMATION	C1.2		

ACTIONS DE FORMATION DES ELUS AU 31/12/2018

(Articles L.2123-12 et L. 2123-14-1 du CGCT.)

ELUS BENEFICIAIRES DES ACTIONS DE FORMATION	ACTIONS DE FORMATION FINANCIÉES PAR LA COMMUNE OU L'ETABLISSEMENT

IV - ANNEXES

AUTRES ELEMENTS D'INFORMATIONS

LISTES DES ORGANISMES DANS LESQUELS A ETE PRIS UN ENGAGEMENT FINANCIER

(articles L. 2313-1 et L. 2313-1-1 du CGCT)

Les documents financiers et comptables de ces organismes sont mis à la disposition du public à

Toute personne a le droit de demander communication.

La nature de l'engagement (1)	Nom de l'organisme	Raison sociale de l'organisme	Nature juridique de l'organisme	Montant de l'engagement
Délégation de service public (2)				
Détenzione d'une part du capital				
Garantie ou cautionnement d'un emprunt				
Subventions supérieures à 75 000 € ou représentant plus de 50% du produit figurant au compte de résultat de l'organisme				
Autres				

(1) Indiquer la date de la décision (délibérations, contrats ou décisions de l'exécutif);
 (2) Préciser la nature de la délégation (concession, affermage, régime intéressé...).

RAMBOUILLET - (7) - 78 - SITERR	CA	2018
---------------------------------	----	------

IV - ANNEXES	IV
AUTRES ELEMENTS D'INFORMATIONS LISTE DES ORGANISMES DE REGROUPEMENTS AUXQUELS ADHÈRE LA COMMUNE OU L'ESTABLISSEMENT	C3.1

DESIGNATION DES ORGANISMES	DATE D'ADHESION	MODE DE FINANCEMENT (1)	MONTANT DU FINANCEMENT
Etablissements publics de coopération intercommunale			
Autres organismes de regroupement			

(1) Indiquer si le financement est fait par TPZ, TPI, TPU+fiscalité additionnelle, fiscalité additionnelle ou sans fiscalité propre

C-3-4-C031

IV - ANNEXES

AUTRES ELEMENTS D'INFORMATIONS LISTE DES ETABLISSEMENTS PUBLICS CREEES PAR LA COMMUNE (1)

C3.2

Catégorie d'établissement	Intitulé / objet de l'établissement	Date de création	N° et date délibération	Nature de l'activité (SPIC/SPA) oui / non	TVA

(1) Il s'agit de recenser les établissements publics créés par la collectivité pour l'exploitation directe d'un service public relevant de sa compétence. Pour rappel, la collectivité a l'obligation de constituer une «régie» si le service concerné est de nature industrielle et commerciale (cf. article L. 1412-1 du CGCT), ou la faculté de constituer une «régie» si le service concerné est de nature administrative et n'est pas de ceux qui, par leur nature ou par la loi, ne peuvent être assurés que par la collectivité elle-même (cf. article L. 1412-2 du CGCT). Les régies ainsi créées peuvent, au choix de la collectivité, être dotées :

- soit de la personnalité morale et de l'autonomie financière ;
- soit de la seule autonomie financière.

Cependant, il convient de préciser que seules les régies dotées de la personnalité morale et de l'autonomie financière sont dénommées établissement public et doivent être recensées dans cet état.

RAMBOUILLET - (7) - 78 - SITERR	CA	2018
--	-----------	-------------

IV - ANNEXES	IV
AUTRES ELEMENTS D'INFORMATIONS	
LISTE DES SERVICES INDIVIDUALISES DANS UN BUDGET ANNEXE	C3.3

Catégorie	Intitulé / objet	Date de création	N° et date délibération	N° SIRET	Nature de l'activité (SPIC/SPA)	TVA (oui / non)

IV - ANNEXES

AUTRES ELEMENTS D'INFORMATIONS

LISTE DES SERVICES ASSUJETTIS A LA TVA ET NON ERIGES EN BUDGET ANNEXE

Catégorie d'établissement	Intitulé / objet de l'établissement	Date de création	N° et date délibération	Nature de l'activité (SPIC/SPA)
				C3.4

	RAMBOUILLET - (7) - 78 - SITTERR	CA	2018
--	----------------------------------	----	------

IV - ANNEXES	
AUTRES ELEMENTS D'INFORMATION	C3.5

PRESENTATION AGREGEE DU BUDGET PRINCIPAL ET DES BUDGETS ANNEXES

1 - SITTERR

SECTION	Crédits ouverts (BP+DM+RAR 2017)	Réalisations - mandats ou titres (1)	Restes à réaliser au 31/12	Crédits annulés
INVESTISSEMENT				
DEPENSES	56 845,26	1 011,60	0,00	55 833,66
RECETTES	56 845,26	56 845,26	0,00	0,00
FONCTIONNEMENT				
DEPENSES	270 126,79	110 974,09	0,00	159 152,70
RECETTES	270 126,79	271 431,92	0,00	0,00

(1) Y compris les rattachements.

3 - PRESENTATION AGREGEE DU BUDGET PRINCIPAL ET DES BUDGETS ANNEXES (avant la neutralisation des flux réciproques)

SECTION	Crédits ouverts (BP+DM+RAR 2017)	Réalisations - mandats ou titres (1)	Restes à réaliser au 31/12	Crédits annulés
INVESTISSEMENT				
DEPENSES	56 845,26	1 011,60	0,00	55 833,66
RECETTES	56 845,26	56 845,26	0,00	0,00
FONCTIONNEMENT				
DEPENSES	270 126,79	110 974,09	0,00	159 152,70
RECETTES	270 126,79	271 431,92	0,00	0,00
TOTAL GENERAL DES DEPENSES	326 972,05	111 985,69	0,00	214 966,36
TOTAL GENERAL DES RECETTES	326 972,05	328 277,18	0,00	0,00

(1) Y compris les rattachements.

IV - ANNEXES**AUTRES ELEMENTS D'INFORMATION****IDENTIFICATION DES FLUX CROISES****1 - FLUX RECIPROQUES ENTRE LE GROUPEMENT A FISCALITE PROPRE ET LES COMMUNES (cf. liste des opérations en annexe de la M14)**

SECTION	Crédits ouverts (BP + DM dont RAR 2017)	Réalisations - mandats ou titres	Restes à réaliser au 31/12	Crédits annulés
INVESTISSEMENT	Dépenses Recettes			
FONCTIONNEMENT	Dépenses Recettes			

2 - PRESENTATION CONSOLIDEE DU GROUPEMENT A FISCALITE PROPRE ET DES COMMUNES (après la neutralisation des flux reciproques)

SECTION	Crédits ouverts (BP + DM dont RAR 2017)	Réalisations - mandats ou titres	Restes à réaliser au 31/12	Crédits annulés
INVESTISSEMENT				
Dépenses				
Recettes				
FONCTIONNEMENT				
Dépenses				
Recettes				
TOTAL GENERAL DES DEPENSES				
TOTAL GENERAL DES RECETTES				

IV - ANNEXES**DECISIONS EN MATIERE DE TAUX DE CONTRIBUTIONS DIRECTES**

	IV
	D1

Libellés	Bases notifiées (si connues à la date de vote)	Variation des bases / N-1 (%)	Taux appliqués par décision de l'assemblée délibérante (%)	Variation de taux / N-1 (%)	Produit proposé par l'assemblée délibérante	Variation du produit / N-1 (%)
TOTAL						

IV - ANNEXES	IV
ARRETE ET SIGNATURES	D2

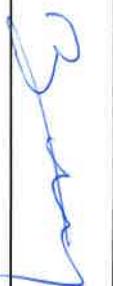
Présenté par le Le Président,

A La Queue-lez-Yvelines, le 16 avril 2019.

Le Le Président,

Délibéré par le Comité syndical, réuni en session ordinaire.
A La Queue-lez-Yvelines, le 16 avril 2019

Les membres du Comité syndical,

ALERIC Zlata Aurélia	
ATTARD Christiane	
AYRAL Lydie	
BACCÙ Maria-José	
BEGUÈ Jean	
BELEY Arnaud	
BENAROYA Hélène	
BERLAND Didier	
BESANCON Frédéric	
BESNARD Richard	
BIEWESCH Philippe	
BISSONNET Serge	
BOULLION Alexandra	

Nombre de membres en exercice : 16
 Nombre de membres présents : 19
 Nombre de suffrages exprimés : 19
 VOTES : Pour : 19
 Contre : 0
 Abstention : 0

Date de convocation : 04/04/2019

RAMBOUILLET - (7) - 78 - SITERR	CA	2018
IV - ANNEXES		IV
ARRETE ET SIGNATURES		D2
BROUTIN Yannick		
CHAMPEAU Jean-Marie		
CHAUSSIS Nathalie		
CHAVILLON Marie		
COURTELLE Gérard		
DANGER Jacques		
DEGRЕНNE Jacky		
DELAGE Mathieu		
DELEAND Carole		
DELESALLE Aymric		
DELRIE Anique		
DEMOUGIN Arnaud		
DENEUVE Anne		
DESAUW Corinne		
DESDOITS Magali		
DUFAUD Elisabeth		
DUPUIS Valérie		

IV - ANNEXES

ARRETE ET SIGNATURES

DUQUENOY Sylviane

DURAND Joël

ESTEVE Elisabeth

FARE Frédéric

FERNADEZ-VALLE Angélique

FLET Pascal

FOUGERÉ Janique

FOUILLER Patricia

GAIFFAS Gaëlle

GARCIA Véronique

GARNIER Nathalie

GAUTIER Nelly

GERAUDIE Thomas

GILLES Anne-Fabienne

GONCALVES DA MOTA Hélène

GOUDRY Cyril

GOUGET Martine

	RAMBOUILLET - (7) - 78 - SITERR	CA	2018
--	---------------------------------	----	------

IV - ANNEXES	
ARRETE ET SIGNATURES	

GOY Jacqueline	
GROSSE Daniel	
GUERIN David	
GUIGNON Christiane	
GUILBAUD Pascale	
GUIRAUD Elisabeth	<i>Guiraud</i>
HEULIN Evelyne	
JEAN Sylvie	<i>Sylvie</i>
JEAN-BAPTISTE Hélène	<i>Hélène</i>
JOSEPH André	<i>André</i>
JUDENNE Florence	
KOZLOWSKI Laurie	
LA DUCA Valérie	<i>Valérie</i>
LALANDRE Jacqueline	
LAUVAUX Brigitte	
LE BORGNE Christine	
LE COZLER Cécile	

IV - ANNEXES**ARRETE ET SIGNATURES****IV****D2**

LE PENNEC Jean-Yves

LE TUAL Didier

LE CERF Françoise

LECOQ Jean-Luc

LEFEVRE Fabienne

LELONG Michel

MANSAT Jean-Jacques

MASSUEL Pascal

MICHEL Pierre-Marie

MILLÉT Hélène

MOCKRY Germain

MOLIN Sophie

MONGREVILLE Michel

MORAND Vincente

MOTRON Mireille

MURAT Xavier

NEGARVILLE Michel

IV - ANNEXES**ARRETE ET SIGNATURES**

NIQUET Laëtitia	
NIVOIT Raphaël	
OLTEAN Victor	
PARISOT Sabine	
PAULET-BOUCHER Laurette-Anne	
PEAN DE PONFILLY Marie-Noëlle	
PELARD Dominique	
PELISSIER Guy	
PIERRE Alain	
POELAERT Denise	
PRAT Valérie	
RAJAU Eliane	
REMI Isabelle	
REY Corine	
RICOU Claudine	
RIVIERE Julien	
RIVOIRE Robert	

IV - ANNEXES

ARRETE ET SIGNATURES

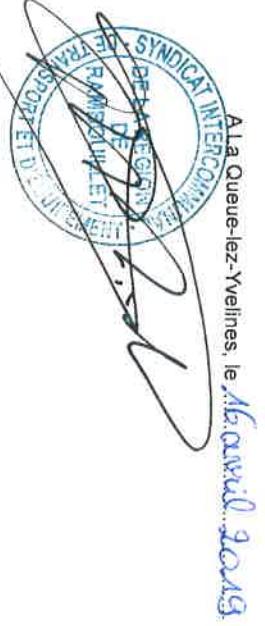
IV

D2

RUEL Laurent
SADOC Patricia
SAHRAOUI Samir
SANDRIN Philippe
SAVALLE Michel
SERAY Nadia
SOLJN Pierre
SOUKIE Stéphanie
TISON Julien
TÖNDÜ Eric
TRONCHE Marjorie
VIQUERAT Muriel
WILLEMOT Georges
WOJTOWICZ Florian
YVERNAT François

Certifié exécutoire par le , compte tenu de la transmission en préfecture, le , et de la publication le

À La Queue-lez-Yvelines, le 16 avril 2019.



		CA	2018
RAMBOUILLET - (7) - 78 - SITERR			
IV - ANNEXES	IV		

ARRETE ET SIGNATURES

